



CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n° 19052

Quelle politique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en matière d'agriculture urbaine ?

établi par

BOUILLIER-OUDOT Marie-Hélène.

Inspectrice générale de l'agriculture

ROCQ Sylvie.

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts

VEDEAU François.

Inspecteur général de santé publique vétérinaire

Février 2020

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Résumé..... | 5 |
| Liste des recommandations..... | 7 |
| 1. Introduction..... | 9 |
| 1.1. Le contexte de l'étude..... | 9 |
| 1.2. La mission : objectifs et démarche..... | 9 |
| 2. L'agriculture urbaine : de quoi parle-t-on?..... | 11 |
| 2.1. Définitions et périmètre d'étude de la mission..... | 11 |
| 2.2. Les différentes formes d'AU..... | 11 |
| 2.2.1. Typologie selon les différentes modalités de culture..... | 11 |
| 2.2.2. Typologie selon l'activité économique et sociale dominante..... | 12 |
| 2.2.3. Un aperçu de l'AU dans le monde..... | 15 |
| 2.3. Comprendre le phénomène et ses origines..... | 17 |
| 2.3.1. L'émergence d'une agriculture urbaine en périphérie des villes..... | 17 |
| 2.3.2. L'agriculture urbaine : une contribution au « verdissement » des villes..... | 18 |
| 2.3.3. L'agriculture urbaine comme expérience collective des citoyens : des jardins ouvriers aux espaces partagés..... | 20 |
| 2.3.4. L'agriculture urbaine : un espace d'innovation?..... | 21 |
| 2.3.5. L'AU : un sujet de controverses..... | 22 |
| 2.3.6. En conclusion : l'AU un atout pour le MAA malgré des controverses..... | 25 |
| 2.4. Les acteurs de l'agriculture urbaine..... | 26 |
| 2.4.1. Les agriculteurs urbains..... | 26 |
| 2.4.2. Les collectivités..... | 27 |
| 2.4.3. L'encadrement agricole..... | 28 |
| 2.4.4. Les acteurs de la recherche et de l'expertise..... | 29 |
| 2.4.5. Les acteurs de la formation..... | 31 |
| 3. Les enjeux de l'AU pour le MAA..... | 32 |
| 3.1. L'enjeu de la transition écologique et agro-écologique..... | 32 |
| 3.2. Assurer une alimentation de qualité accessible pour tous..... | 35 |
| 3.3. Favoriser la relève agricole..... | 39 |
| 3.3.1. Politiques du foncier..... | 40 |
| 3.3.2. Politiques de formation et d'accompagnement des acteurs..... | 46 |
| 3.3.3. Politique de l'emploi, de l'insertion et de la solidarité..... | 50 |
| 3.3.4. Financement et filières..... | 52 |
| Conclusion..... | 55 |
| Annexe 1 : lettre de mission..... | 59 |
| Annexe 2 : listes personnes rencontrées..... | 61 |
| Annexe 3 : repérage de l'offre de formation existante..... | 65 |
| Annexe 4 : bibliographie..... | 67 |

RESUME

Face au développement important de l'agriculture urbaine (AU) ces dernières années, le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a confié au CGAAER par un courrier du 2 avril 2019 une mission destinée à définir le rôle du MAA dans le développement de l'agriculture urbaine, sous ses formes les plus diverses. Le périmètre d'étude fixé par la mission porte sur l'ensemble des initiatives comportant une activité de production agricole, situées en milieu urbain et périurbain dès lors qu'elles entretiennent un lien fonctionnel avec la ville.

Le rapport comporte deux grandes parties : un état des lieux et une caractérisation des agricultures urbaines suivi d'une analyse des enjeux de ce mouvement pour le MAA. Une série de recommandations découle de cette analyse permettant de dessiner les contours d'un positionnement stratégique du MAA sur cette thématique.

La première partie (Chapitre 2) propose une typologie des différentes formes d'AU, replace et explicite le phénomène dans un contexte historique, répond aux principales controverses et dessine la carte des principaux acteurs sur le sujet. Les objectifs fixés à la mission l'ont conduite à explorer les réalités de ce champ émergent, sans *a priori*, en étant attentive aux débats idéologiques qui le traversent et en veillant à documenter autant que possible les éléments permettant de le caractériser.

La deuxième partie (Chapitre 3) met en vis-à-vis les différentes formes d'AU et les politiques publiques du MAA concernées en veillant également à repérer les thématiques interministérielles. Il s'agit d'étudier dans quelle mesure les politiques menées par le ministère sont adaptées à ces activités (gestion du foncier, développement économique, sécurité alimentaire, enseignement et recherche).

Cette analyse, située dans une perspective de développement durable, fait ressortir les atouts que représente l'AU pour le MAA confronté à trois grands enjeux : poursuivre la transition écologique et agro-écologique, assurer une alimentation de qualité accessible pour tous et favoriser la relève agricole.

Il en ressort que l'AU présente l'intérêt d'offrir une ouverture sur de nouvelles formes d'initiatives en agriculture, mais sans en revendiquer l'exclusivité ni l'exhaustivité des alternatives. Même si ces nouveaux systèmes produisent peu, ils revêtent une valeur à la fois sociale, culturelle et symbolique extrêmement importante et peuvent être considérés comme une opportunité pour réconcilier la ville et son agriculture.

Pour ces raisons, ce sujet mérite d'être suivi et les projets d'AU facilités. Ils constituent en particulier une source d'inspiration pour une meilleure attractivité des métiers liés au maraîchage, et pour une adaptation des politiques notamment foncières aux caractéristiques de nouvelles formes d'agriculture en milieux urbain, péri-urbain ou rural. L'approche territoriale est primordiale pour tirer parti de la pertinence, de l'efficacité et la durabilité de ce type de projets. Elle est adaptée aux besoins des occupants de ces territoires en matière de qualité et d'accès à l'alimentation, de cadre de vie, et de liens sociaux,

La mission constate l'effet levier que représente l'AU pour des domaines spécifiques au MAA tels que la formation agricole (attraction des urbains vers les métiers de maraîcher, d'arboriculteur), et le développement d'une alimentation de qualité et accessible à tous. Mais l'AU permet également le positionnement affirmé du MAA au plus près de politiques menées par d'autres ministères qui

interfèrent avec ses domaines de compétence (planification territoriale, emploi, santé).

Le caractère plurisectoriel et transversal de l'AU exige une capacité de mise en réseau intra et interministériel. De plus, le rôle et l'action du MAA sur ce nouveau champ d'activité doit pouvoir être largement visible et compris.

C'est pourquoi la mission formule une première recommandation :

Nommer un haut fonctionnaire en charge de la coordination de l'action du MAA en matière d'agriculture urbaine qui soit l'interlocuteur de l'ensemble des services du MAA, des autres ministères et des réseaux de collectivités sur ce champ d'activité.

La feuille de route de ce haut fonctionnaire intégrerait la mise en place des recommandations, classées en cinq domaines: la recherche, la dimension territoriale, la formation, l'accompagnement financier, l'emploi et l'économie sociale et solidaire.

Une première étape de la feuille de route serait l'organisation d'un colloque dès 2020, en étroite collaboration avec le MTES notamment, sur l'accès au foncier en zone urbaine et périurbaine, en mobilisant des experts en droit rural et en droit de l'urbanisme, en lien avec la Fédération nationale de agences d'urbanisme (FNAU), et en s'appuyant sur des retours d'expérience de collectivités, les programmes de recherche et la profession agricole.

Mots clés : agriculture périurbaine – planification urbaine – alimentation humaine – territoire - économie sociale – jardin familial – économie de l'environnement

LISTE DES RECOMMANDATIONS

R1. Nommer un haut-fonctionnaire en charge de la coordination de l'action du MAA en matière d'agriculture urbaine qui soit l'interlocuteur de l'ensemble des services du MAA, des autres ministères et des réseaux de collectivités sur ce champ d'activités.

En matière de recherche

R2. Impulser et soutenir dans la durée un programme de recherche destiné à inventorier et à analyser les initiatives innovantes relevant de l'agriculture urbaine s'appuyant sur des observatoires régionaux. Ce programme visera la production de références utiles à l'élaboration de politiques publiques en matière d'agriculture urbaine.

Conforter et impulser des recherches sur la question de la qualité sanitaire (pollution des sols) et nutritionnelle (pleine terre vs indoor) des produits issus de zones urbaines et périurbaines.

Sur la dimension territoriale

R3. Développer et conforter les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) fondés sur une approche territoriale résolument transversale et en partenariat avec les outils d'autres ministères (en charge de la santé, de la transition écologique).

Conduire avec le MTES une expérimentation sur de nouvelles relations contractuelles entre exploitants agricoles et collectivités, ouverte à des SCoT en cours d'élaboration, sur un zonage spécifique. Ce zonage sera délimité pour la circonstance en s'appuyant sur les initiatives déjà existantes et les programmes de recherche traitant du sujet. Cette expérimentation devra contribuer à actualiser la définition de l'activité agricole.

En matière de formation

R4. Constituer au sein des réseaux thématiques animés par le bureau BDAPI (Bureau du Développement Agricole et des Partenariats pour l'Innovation) de la DGER un réseau d'établissements mobilisés dans des projets d'AU : le développement d'une offre de formation diplômante (BPREA, Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole, orienté AU) ou de formations qualifiantes courtes, de partenariats avec les collectivités, la production et la mutualisation de ressources.

Associer l'AFAUP (Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle) aux démarches de rénovation des diplômes de l'enseignement agricole concernés par l'AU et à l'opération de communication "l'aventure du vivant" afin d'y intégrer les métiers de l'agriculture urbaine.

Dans le domaine économique

R5. Examiner les conditions d'attributions d'aide à l'AU comme reconnaissance de sa contribution à la transition agro-écologique : inclure l'AU dans toute politique de soutien au service rendu (PSE, Paiement pour Services Environnementaux, pour agriculture rurale), notamment dans la PAC.

En matière d'emploi et d'économie sociale et solidaire

R6. Développer le partenariat avec les ministères du travail en charge des outils d'insertion et de la transition écologique en charge des outils d'économie sociale et solidaire. Faire connaître ces outils et réseaux, afin d'optimiser leur usage au service de l'attractivité du métier de maraîcher (chef d'exploitation ou salarié).

1. INTRODUCTION

1.1. Le contexte de l'étude

L'agriculture urbaine se développe fortement en France depuis une dizaine d'années. Les observations montrent un essor régulier et une accélération ces dernières années des créations de structures, de l'émergence d'initiatives, se faisant pour nombre d'entre elles à l'écart de toutes aides ou incitations de la part de l'Etat.

A l'heure actuelle ce sont les collectivités, principalement les municipalités qui se sont saisies de cette thématique pour en faire un élément de leur politique en faveur d'une meilleure qualité de vie en milieu urbain répondant à ce qu'elles perçoivent comme une attente sociale forte de la part de leur électorat. Les discours promotionnels émanant des villes ou les études publiées sur le sujet mettent en avant un ensemble de services positifs rendus à la ville et à ses habitants qui dépassent largement la question du cadre de vie à laquelle étaient cantonnés les espaces verts des dernières décennies.

Ce champ d'activité, porté par des acteurs avec lesquels il interfère peu, est resté jusqu'à présent un angle mort pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA).

Son absence d'intérêt voire sa réticence peuvent être engendrées par le fait que ce secteur a été fortement médiatisé par la presse grand public, ou dans un discours porté par les grandes villes, où n'apparaît pas forcément de liens avec le monde agricole malgré l'intitulé du champ.

Une manière de clore le débat avant de l'avoir engagé est d'estimer que cette agriculture de toitures et d'interstices urbains n'a pas la capacité de nourrir les villes comme certains journalistes le prétendent et qu'il s'agit donc d'une activité destinée à améliorer le bien-être des urbains plus proche du jardinage que de l'agriculture.

Le terme d'agriculture peut paraître usurpé en milieu urbain si on l'oppose à l'agriculture produisant en milieu périurbain et rural l'essentiel de l'alimentation dont bénéficient les français.

Le clivage entre le monde agricole et la ville semble exacerbé aujourd'hui. Le premier n'est connu qu'à travers les crises récentes et porte une image dégradée héritée de décennies de productivisme dont les agriculteurs eux-mêmes sont les premières victimes.

L'agriculture urbaine pâtit du même manque de nuances et de l'absence de représentations documentées en dehors de certains circuits professionnels. Parée d'un ensemble d'effets positifs pour la ville d'ordre climatiques, sociaux, alimentaires peu quantifiés pour l'instant, la tentation est grande d'en faire une agriculture urbaine vertueuse opposée à un secteur agricole pollueur en ignorant les transformations engagées et les contraintes fortes que celui-ci subit notamment en matière de coûts des produits alimentaires.

1.2. La mission : objectifs et démarche

Face à ces constats, un groupe de travail s'est constitué au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) début 2018, pour conduire un travail exploratoire sur le sujet de l'agriculture urbaine permettant de donner une vision panoramique des différents aspects de la « production agricole urbaine » et des initiatives en cours, de repérer les questionnements induits par ces initiatives en relation avec l'agriculture, l'alimentation, la gestion de l'espace et les relations urbain/rural.

Suite à un rapport de synthèse établi en octobre 2018, le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a confié au CGAAER par un courrier du 2 avril 2019 une mission relative à la politique du MAA en matière d'agriculture urbaine. Trois membres du groupe de travail ont été désignés pour conduire cette mission.

Ce travail exploratoire ouvert à des chercheurs de l'équipe de l'UMR SAD-APT INRA, des membres de la DGPE¹ et du MTES (ministère de la transition écologique et solidaire) a permis à la mission d'être rapidement en contact avec de nombreuses structures relevant de l'AU, en région parisienne principalement. Le fait d'être associée à des colloques et rencontres professionnelles lui a permis de mieux percevoir les débats et les questionnements qui traversent ce mouvement encore jeune.

La lettre de commande (annexe 1) fixe comme objectif à la mission de définir le rôle du MAA dans le développement de l'agriculture urbaine, sous ses formes les plus diverses.

Il s'agit d'identifier les politiques publiques concernées et d'étudier dans quelle mesure celles menées par le ministère sont adaptées à ces activités, que ce soit en matière de gestion du foncier, de développement économique, de sécurité alimentaire, d'enseignement et de recherche. La lettre de commande propose également de veiller à repérer les thématiques interministérielles.

La démarche utilisée pour conduire la mission tient compte des caractéristiques de l'agriculture urbaine dont les formes diverses ne sont pas encore stabilisées. Le rapport tente donc de rendre compte, au-delà des typologies, des dynamiques sociales qui sous-tendent les projets analysés à partir de témoignages d'acteurs divers. L'annexe 2 récapitule les personnes et organismes rencontrés. Les objectifs fixés à la mission l'ont conduite à explorer les réalités de ce champ émergent, sans *a priori*, en étant attentive aux débats idéologiques qui le traversent et en veillant à documenter autant que possible les éléments permettant de le caractériser.

Le rapport comporte deux grandes parties :

- La première partie dresse un état des lieux de l'AU aujourd'hui. Elle caractérise les différentes formes prises par cette activité et les principaux acteurs impliqués dans son développement.
- La deuxième partie est centrée sur l'analyse des enjeux de ce mouvement pour le MAA : en quoi interroge-t-il les politiques sur lesquelles le MAA est en responsabilité ? Quels sont les autres domaines concernés auxquels le MAA devrait être associé ? Une série de recommandations découle de cette analyse permettant de dessiner les contours d'un positionnement stratégique du MAA sur cette thématique.

¹ Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, au MAA

2. L'AGRICULTURE URBAINE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

2.1. Définitions et périmètre d'étude de la mission

Il est difficile de limiter la diversité des formes d'agricultures urbaines à une simple définition. La multiplicité des définitions existantes témoigne de la difficulté de l'exercice.

Celle sur laquelle un consensus se dégage a été formulée en 1999 par les agronomes Paule Moustier et Alain Mbaye pour qui : « *est urbaine, l'agriculture située dans la ville ou sa périphérie dont les produits sont majoritairement destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et non agricole des ressources (sol, main d'œuvre, eau...), alternatives qui ouvrent sur des concurrences mais aussi des complémentarités* ».

L'ADEME revenant, comme d'autres, aux fondements de l'agriculture comme « maîtrise d'un cycle végétal ou animal dans un but de production alimentaire » insiste sur la grande diversité de projets et d'objectifs, la multifonctionnalité des structures. « *L'agriculture urbaine peut aussi bien être low tech basée sur la récupération de matériaux, qu'high tech en recourant aux dernières technologies et à la robotisation. Les enjeux environnementaux sociaux et économiques sont alors bien différents* » (ADEME, 2017, p.4 et 5).

Ces deux définitions complémentaires montrent bien que la seule localisation en milieu urbain ou périurbain n'est pas suffisante pour qualifier l'AU. Ce sont avant tout les liens fonctionnels qu'elle entretient avec la ville qui la caractérisent. Il s'agit aujourd'hui principalement de son rôle dans l'alimentation des urbains : approvisionnement en circuits courts, sensibilisation aux modes de production, éducation alimentaire. Cela concerne également un ensemble de réponses aux attentes des citoyens en matière de qualité de vie et d'environnement. Le caractère résilient de l'AU par rapport au changement climatique est évoqué plus récemment, notamment par le CESE (2019). L'AU est aujourd'hui associée au développement durable des villes.

Sur la base de ces définitions la mission a ainsi défini le périmètre pris en compte dans l'étude : **l'ensemble des initiatives comportant une activité de production agricole situées en milieu urbain et péri urbain dès lors qu'elles entretiennent un lien fonctionnel avec la ville : production et/ou services sociaux, environnementaux.**

2.2. Les différentes formes d'AU

Les différentes formes d'AU peuvent se décliner selon deux axes (A'URBA, 2016) : les modalités de culture d'une part et l'activité économique et sociale dominante d'autre part.

L'examen des projets montre qu'ils résultent le plus souvent d'une combinaison de deux ou plusieurs éléments de ces deux axes.

2.2.1. Typologie selon les différentes modalités de culture

- En pleine terre

Mode de production traditionnel en plein champ sur parcelles de terre. Cette modalité est en concurrence directe avec les autres usages du foncier. Par ailleurs la qualité des sols de ces parcelles peut être remise en cause pour des raisons de pollutions antérieures ou d'usages illicites.

Ces parcelles peuvent être périurbaines correspondant aux jardins maraîchers historiques, intra urbaines et interstitielles (espaces récupérés après démolition d'un bâtiment, parc d'agrément

public, espace paysager public ou privé d'entreprises ou établissements d'enseignement, espaces vacants divers).

- **Culture hors sol sur substrat**

Mode de production sur des supports contenant des matières organiques et minérales.

Les substrats sont mis en place dans des bacs, des sacs, sur des toits d'immeuble, des dalles de parkings, des façades d'immeubles ou à même le sol et la voie publique.

L'origine des substrats est importante car ils permettent de mettre en œuvre une politique de recyclage des déchets urbains comme par exemple le marc de café utilisé pour produire des champignons.

- **Techniques de production hors sol sans substrat :**

Les plantes ne sont pas au contact avec un substrat. La consommation d'eau est très réduite et la productivité très nettement supérieure. La production a lieu sous serres dans des conditions très encadrées techniquement.

Les différentes techniques mobilisées sont :

- Hydroponie : les végétaux poussent dans des petits bacs rassemblés sur des plateaux empilés sur plusieurs étages.
- Aéroponie : les plantes souvent placées dans des colonnes cylindriques d'où ne sortent que les parties aériennes, les racines étant vaporisées régulièrement avec des solutions nutritives.
- Aquaponie : moins répandue, elle couple la production végétale avec des bassins d'élevage de poissons, dont les déjections servent à fertiliser les plantes.

On peut mettre en œuvre ces techniques dans un cadre ouvert à la lumière naturelle, que ce soit en plein air, sur le toit d'un immeuble, ou sous abri. Il peut être également fait appel à la lumière artificielle (LED), le tout en milieu contrôlé.

2.2.2. Typologie selon l'activité économique et sociale dominante

Parmi les nombreuses classifications présentes dans la documentation, celle que propose l'agence d'urbanisme de Bordeaux permet de comprendre les projets qui sous-tendent les diverses formes d'AU observées sur le terrain.

A- La forme associative

Principalement représentée par des jardins collectifs (Lagneau, 2015- Morel-Chevillet, 2017 et Bonnefoy, 2017) (jardins familiaux, jardins partagés, jardins d'insertion) c'est le mode de gestion le plus répandu en France. Il est bien souvent fondé sur la mobilisation de bénévoles défenseurs d'une alimentation plus saine, des vertus du jardinage et de l'élevage. Il joue un rôle pédagogique et social majeur envers le grand public.

Les jardins familiaux, forme héritée des jardins ouvriers qui se sont développés au 19ème siècle (cf. paragraphe 233 ci-après) sont composés de parcelles combinant parcelles privées et parcelles collectives de quelques centaines de mètres carrés mises à disposition des

associations par les collectivités et confiées à des jardiniers amateurs moyennant une contribution financière. Les légumes et fruits produits sont réservés à l'usage exclusif de la famille du jardinier sans possibilité de commercialisation.

Les jardins partagés reposent sur la gestion collective d'une parcelle unique cultivée par un groupe de membres qui choisissent les espèces à cultiver avec le soutien d'un animateur/formateur. Outre l'acquisition de compétences horticoles par les membres, des liens se créent autour du bien vivre ensemble et de l'échange de compétences. Les récoltes sont éventuellement également partagées auprès d'organismes d'aide alimentaire. Ce type de jardin est en plein essor au sein de métropoles européennes notamment Paris.

Les jardins d'insertion offrent à des jeunes sans qualification, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, réfugiés, une formation professionnelle au maraîchage pour pouvoir se réinsérer dans le secteur marchand.

La fragilité de ces structures est liée à la dépendance aux subventions publiques et à l'engagement bénévole.

Ils existent dans de nombreuses villes (Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Rennes, Toulouse). En Ile-de-France ils sont développés par les collectivités territoriales et des associations telles que Jardinot ou Graine de Jardins.

Ils peuvent parfois intégrer des surfaces hors sol, comme les potagers du collège Mendès France à Paris XXème, ou l'association Le Talus à Marseille, dont une partie des supports de production sont des bacs contenant de la terre végétale rapportée et du compost.

Les productions animales sont représentées par les volailles et quelques élevages d'ovins-caprins. Le Coccott'arium en Ile-de-France est présenté comme « un programme ludique et pédagogique de sensibilisation au tri des bio-déchets. Les Bergers Urbains (ovins) combinent plusieurs formes juridiques : associative pour la partie élevage (association Clinamen) et SCOP pour l'éco pâturage sur des pelouses urbaines publiques ou privées sous forme de prestations payantes. Cette activité assure des bénéfices environnementaux (impact sur la biodiversité) sociaux et thérapeutiques (sentiment apaisant et rassurant par le contact avec l'animal).

B- Le modèle productif

Il s'applique à des unités qui visent principalement la mise en marché d'une production. Elles mobilisent un panel des techniques en pleine terre ou hors sol pour atteindre de forts rendements sur de petites surfaces. Ces entreprises vendent leurs produits en circuit court, sous forme de paniers, parfois complétés de produits de l'agriculture périurbaine. Citons quelques initiatives qui relèvent de ce modèle :

- Les micro-fermes² en pleine terre, sur le modèle agro-écologique, et souvent multifonctionnelles.
- Les Jardins de Cocagne qui associent production et insertion par l'activité

² Une première définition de micro-ferme émane des travaux de Morel, 2016. Elle se caractérise par : des surfaces cultivées par actif inférieures aux recommandations classiques d'installation ; une commercialisation en circuits courts ; une très grande diversité de produits cultivés ; un faible niveau de motorisation ; une volonté forte de développer des systèmes agricoles qui participent à la santé des écosystèmes et au bien-être social.

économique.

- La ferme Lufa à Montréal, première serre commerciale sur toit récupérant la chaleur d'un immeuble.
- Les jardins du saumonier d'Asnières une ferme d'aquaponie établie à Asnières : production de truites en finition en association avec des framboises, des tomates et des herbes aromatiques vendues sur place, avec une ouverture au public et une activité pédagogique.

C- Le démonstrateur

Ce modèle est lié aux précédents dans la mesure où le projet dominant est la production. Cependant le démonstrateur est centré sur une innovation qu'il donne à voir pour prouver la viabilité d'un concept ou d'un process émergent à partir d'un prototype qui pourra être commercialisé. Quelques exemples de natures différentes :

- Agricool : production de fraises dans des containers entièrement connectés
- UpCycle : la Boîte à champignons, une champignonnière en container, recyclant le marc de café. Il s'agit là de valoriser une ressource urbaine, dans une optique de production alimentaire à forte valeur ajoutée
- FUL : prototype de production maraîchère verticale à visée industrielle, en hydroponie avec récupération de chaleur (déperditions thermiques des bâtiments, ventilation de métro...), principalement de salades commercialisées avec leurs racines.

D- L'offre multiservice monétisée

Cette formule s'applique à des unités de production qui proposent des services complémentaires faisant l'objet d'une rémunération spécifique par le client. Par exemple :

- Topager : plusieurs sites de production sur les toits avec vente de paniers et commercialisation d'une service d'aménagement de jardins potagers sur toits (à destination de privés, d'entreprises...)
- Les fermes de Gally réparties sur trois sites en Ile-de-France (Saint-Cyr-l'Ecole, Sartrouville et Saint-Denis) : légumes et fruits en auto cueillette, ateliers pédagogiques et culturelles, cafés, magasins.... Les légumes sont produits en pleine terre et en bacs.

E- La production associée à d'autres fonctions supports

La production liée à un jardin est intégrée dans le fonctionnement d'une entreprise dont l'activité première est différente (banques, administration, entreprises, hôtellerie...). Il peut s'agir de créer de la cohésion dans les équipes à travers l'activité de jardinage ou de se fournir en certains produits frais (plantes aromatiques...). On peut citer l'exemple de l'hôtel Pullman à Paris où le jardin potager sur dalle alimente directement la brasserie de l'hôtel ; il a été réalisé par l'entreprise TOPAGER.

Cette typologie, basée sur les formes d'AU les plus fréquentes, ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des initiatives découvertes sur le terrain.

Un cas particulier est représenté par la cité maraîchère de Romainville en Seine Saint Denis (93) (« laboratoire vivant pour cultiver la ville de demain »). Ce projet pourrait être classé dans la catégorie des démonstrateurs d'un nouveau type de service public, comme le présente Corine Valls, maire de Romainville. Il s'agit d'une serre verticale de plusieurs niveaux réunissant en un seul lieu les activités de maraîchage, jardinage, compostage, restauration, vente, animations pédagogiques, modules de formation, expérimentations, dans un mode respectueux de la circularité.

Pour parvenir à définir et à caractériser les diverses formes d'AU, **la mission a pu constater que ce champ d'activité, encore en cours d'émergence, fait l'objet de nombreuses définitions et typologies sans aucune harmonisation basée sur une mise en commun de critères précis.**

2.2.3. Un aperçu de l'AU dans le monde

A l'échelle mondiale l'AU concerne surtout un grand nombre de citoyens pauvres permettant de réduire l'insécurité alimentaire. C'est une agriculture familiale le plus souvent destinée à l'autoconsommation. Elle est pratiquée à l'intérieur et en périphérie des métropoles. La FAO a recensé plus de 40 types d'activité agricole différents pratiqués par 800 millions de personnes. L'AU remplit également d'autres fonctions comme l'émancipation des femmes, l'atténuation de l'impact environnemental des villes par la réutilisation des déchets et la diminution des frais de santé liés à la malnutrition.

Dans les pays du nord elle a existé depuis des siècles également mais son importance avait diminué. Son développement a repris depuis quelques décennies et les exemples du tableau ci-après illustrent les nombreux projets qui en résultent. Il peut s'agir de fermes périurbaines avec culture en pleine terre comme de micro-fermes urbaines ou de cultures sur les toits des bâtiments. Le caractère multifonctionnel est réel : production alimentaire, bénéfice environnemental, lien social.

Au Québec le développement de l'AU bénéficie actuellement d'un appui du Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation³ (MAPAQ). Ce soutien s'intègre dans une politique de protection de la zone agricole face à la pression urbanistique affichée depuis 2011 dans un livre vert pour une politique bioalimentaire. En effet au Québec seuls 2% de la surface totale du territoire est propice à l'agriculture. La stratégie d'action pour "une agriculture proche des citoyens" mise en place pour la période 2016-2019 s'articulait, outre l'information du grand public, autour :

- d'un appui aux entreprises : accès des projets à certains programmes de financement, intégration de l'AU dans l'offre de services conseils du réseau agri conseils,
- d'un appui aux municipalités : création de guides techniques et d'actions de formation, aide à l'intégration de l'AU dans la planification urbaine
- d'un soutien à la recherche et au transfert de connaissances. Le MAPAQ peut s'appuyer sur l'action du CRETAU : Carrefour de recherche d'expertise et de transfert en agriculture urbaine. Cette structure de transfert s'appuie sur un laboratoire de recherche dédié à l'AU le lab'AU.

³ Page sur le site Internet du MAPAQ <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Agricultureurbaine/Pages/Agricultureurbaine.aspx>
Stratégie Agriculture urbaine : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/strategie/FS_strategie_agriculture_urbaine_MAPAQ.pdf?1553803184
Actions prioritaires 2016-2019 https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agricultureurbaine/Plan_action_Agriculture_Urbaine.pdf

Les pays asiatiques témoignent d'une tradition ancienne de jardins vivriers urbains. Par exemple la ville de Mitaka, en banlieue de Tokyo, situé à 30 minutes du centre en métro est composée pour 1/3 de sa surface par des zones naturelles et agricoles. Au milieu des barres d'immeubles et des supermarchés, on cultive la terre « à l'ancienne » sur des parcelles de 6000 m² en moyenne. Cet urbanisme est typique de ce que les géographes appellent le Konjûka : banlieues jouxtant les grands centres urbains où activités urbaines et rurales s'imbriquent parfaitement (Marchesin, 2019).

La multifonctionnalité de l'AU est aussi importante dans le nord que dans le sud, avec des réalisations différentes liés aux contextes socio-culturels différents. Les questions en suspens sont similaires en ce qui concerne la disponibilité et la qualité des sols, la gestion des conflits d'intérêts la place dans le métabolisme urbain (eau, déchets, distribution) et la pérennité des structures.

| Continent | Etat | Ville | Type d'agriculture urbaine | Descriptif |
|------------------|-------------|-----------|--|--|
| Amérique du Nord | Canada | Ottawa | Fermes péri-urbaines | Depuis 1950, une ceinture verte de 20.000 ha a été créée pour limiter l'expansion urbaine. Le Conseil municipal a décidé de louer 5400 ha de ces terres à une soixantaine d'agriculteurs, en productions durables, commercialisés produits en circuits courts. |
| | | Toronto | Toits végétalisés, micro-fermes urbaines | Le <i>Toronto Food Policy Council</i> a été créé en 1991. Ce conseil de citoyens élabore la politique alimentaire locale. En 2010, la ville a rendu obligatoire la végétalisation d'au moins 20 % de la surface de la toiture des nouvelles tours, ces toits pouvant être utilisés pour des potagers collectifs. |
| | Etats-Unis | New-York | Toits végétalisés, micro-fermes urbaines | Plusieurs micro-fermes ou jardins collectifs biologiques se développent sur les toits, dans le Queens (3900 m ²) ou à Brooklyn (6000 m ²). Ces installations sont soutenues par la ville de New York, encourageant la végétalisation des toits afin d'accentuer l'absorption des précipitations. |
| | | Portland | Fermes péri-urbaines | Parallèlement à l'accroissement de la population urbaine se sont développées progressivement des exploitations agricoles périurbaines et des circuits de commercialisation de proximité. La gouvernance de ce système alimentaire est participative, via le <i>Portland-Multnomah Food Policy Council</i> . |
| Asie | Japon | Tokyo | Toits végétalisés | La municipalité exige désormais que toute construction occupant plus de 50.000 m ² de terrain soit végétalisée sur 20 % de sa surface. Les jardins partagés sur toits se développent. |
| | Singapour | | Aquaponie | A l'initiative de la firme PANASONIC, une ferme "indoor" produit 3,6 tonnes de légumes par an sur un espace de 248 m ² . |
| Europe | Espagne | Barcelone | Fermes péri-urbaines | Situé à 5 km de Barcelone, le <i>Baix Llobregat Agricultural Park</i> comporte 2900 ha de cultures et d'arboriculture gérés par les professionnels. Les produits sont valorisés sous une marque locale. |
| | Royaume-Uni | Bristol | Micro-fermes urbaines | La ville a un système alimentaire comportant notamment des micro-fermes urbaines, piloté par le <i>Bristol Food Policy Council</i> . |
| | | Londres | Toits végétalisés, micro-fermes | Le projet <i>Capital Growth</i> , lancé en 2008 par la municipalité, vise la production de denrées alimentaires sur les terres urbaines disponibles (toits, espaces interstitiels). |
| | | Todmorden | Jardins partagés | L'initiative <i>Incredible Edible</i> vise à cultiver des légumes en libre accès sur les espaces interstitiels. Cette initiative citoyenne, initiée par la crise de 2008, a essaimé largement à travers le monde. |

Exemples d'agricultures urbaines dans les métropoles occidentales (Julien Fosse, 2018)

2.3. Comprendre le phénomène et ses origines

La diversité des formes prises par l'AU aujourd'hui et les fonctions sociales qu'elle remplit sont ancrées dans l'histoire du développement des villes. Elles traduisent une évolution du rapport des citoyens à la nature, à leur alimentation et leur environnement. Une approche historique des liens entre agriculture et urbanisation permet de mieux comprendre les phénomènes observés aujourd'hui.

2.3.1. L'émergence d'une agriculture urbaine en périphérie des villes

L'existence d'une agriculture en ville n'est pas un événement récent. Elle est présente dans la ville médiévale avec une fonction nourricière dominante voire exclusive. La possibilité d'expansion des villes résidait dans leur capacité à nourrir leurs habitants. L'approvisionnement alimentaire était essentiellement lié à des exploitations situées à proximité de la cité compte tenu de la nature périssable des produits. Les villes qui ont vu leur population augmenter dans l'antiquité étaient situées le long de fleuves ou en bord de mer, l'acheminement de denrées étant facilité par ces voies de circulation. D'autres villes s'approvisionnaient difficilement au-delà de leur arrière-pays. Elles étaient alors entourées d'une ceinture de fermes qu'on peut qualifier de péri-urbaines voire urbaines quand les animaux domestiques étaient élevés dans les maisons en pleine ville.

L'amélioration des systèmes de communication a repoussé les cultures vivrières à la périphérie des villes. Ainsi à Paris intramuros les terrains propices à la culture des légumes appelés marais - d'où le mot maraîchage - ont été repoussés de plus en plus loin vers la périphérie depuis le Moyen-Âge. Puis avec l'amélioration des voies de communication à partir du milieu du 19^{ème} siècle, (routes et chemins de fer), les denrées ont pu être acheminées de plus loin et les limites de la ville ont encore reculé. Les faubourgs sont devenus des banlieues dans lesquelles ont subsisté des îlots de terres cultivables et enrichies par des générations de maraîchers à l'aide des déjections des animaux et des boues urbaines.

Cette zone agricole située en périphérie de la ville, baptisée agriculture péri-urbaine par Fleury et Donnadiou (1997) est définie comme une zone problématique où se sont progressivement construits de nouveaux rapports entre agriculture, urbanisation et attentes des citoyens vis-à-vis de la nature. Les auteurs précisent qu'avec la ville cette agriculture peut n'avoir que des rapports de mitoyenneté (beaucoup d'exploitations se sont tournées vers une agriculture de filières et fournissent des marchés extérieurs) ou des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas selon eux « (l'agriculture) devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville ».

Depuis 1975 cette agriculture périurbaine fait l'objet de politiques et de législations foncières destinées à préserver des espaces agricoles dans ces zones où l'urbanisation exerce de fortes pressions avec la création de zones naturelles d'équilibre puis l'instauration de la zone agricole protégée (ZAP) en 1999, du périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN) en 2005. De même des politiques locales visant à organiser le territoire des métropoles (Lille, Lyon, Bordeaux, Paris, Rennes...) intègrent une problématique a minima de préservation des terres agricoles voire de valorisation de cette agriculture péri-urbaine en cherchant des liens avec les

marchés urbains (Dossier FNAU, 2015). Au-delà ces politiques locales, comme en Ile-de-France avec les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) ou l'agglomération lyonnaise avec la charte d'écologie urbaine, de nouvelles fonctions de ces espaces agricoles sont prises en compte en tant que nature récréative ou partie intégrante de la trame verte (Bonney, 2016) illustrant le concept de « campagnes urbaines » proposé par Fleury et Donnadieu (1997). Dans ces zones émergent des exploitations « plurifonctionnelles » qui tout en gardant leur autonomie économique remplissent des fonctions répondant aux attentes des urbains en terme d'approvisionnement de proximité mais également en terme de paysage, de cadre de vie et de loisirs. Ces fermes que l'on peut qualifier d'urbaines constituent une part importante des agricultures urbaines sur lesquels porte ce rapport. Les zones péri-urbaines où elles sont ancrées sont aujourd'hui des lieux d'émergence de nouvelles formes d'agriculture comme les micro-fermes⁴ qui sur des surfaces bien inférieures aux seuils habituels d'installation fondent leur modèle économique sur des modes de production « écologiquement intensifs » et une plurifonctionnalité.

2.3.2. L'agriculture urbaine : une contribution au « verdissement » des villes

L'agriculture urbaine génère des espaces que certains auteurs intègrent dans les « espaces verts » urbains c'est-à-dire l'ensemble des lieux qui font partie du paysage à l'échelle de l'habitant et qui participent à la construction de son cadre de vie. Les squares, jardins publics, jardins privés, jardins collectifs, cultures sur toits ou dans des espaces urbains interstitiels, les champs, et prairies en lisière des villes comme nous venons de le voir, font fonction de nature pour les citadins. La forme de ces espaces « verts » révèle les significations attribuées à la nature en milieu urbain et les attentes des citadins.

Au XIXe siècle la « nature » fait irruption dans les villes avec les espaces verts publics (Bourdeau-Lepage, 2013). Ceux-ci mettent en scène une nature domestiquée voire magnifiée privilégiant ses aspects pittoresques héritées des parcs privés du 18ème siècle. Même s'ils sont le résultat d'une vision hygiéniste de la ville, les squares et jardins publics ont permis alors de répondre à la demande de nature des nouveaux citadins ayant gardé un souvenir des champs et de la campagne récemment abandonnés.

Actuellement ce sont de nouvelles formes d'aménagement qui associent au sein de « paysages comestibles » des cultures vivrières, des murs végétaux, des forêts urbaines et des parcs et jardins existants. Elles témoignent d'une évolution des attentes de nature. Du côté des collectivités ces nouveaux espaces sont intégrés dans une logique de « ville verte ». Par exemple la « charte d'engagement pour une métropole nature » de la métropole du Grand-Paris intègre un volet concernant « la métropole nourricière »⁵ comme l'un des quatre axes avec la connaissance de la biodiversité, l'appropriation des enjeux de nature et des connaissances naturalistes. De même la métropole Aix-Marseille-Provence lance en 2019 un plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine pour contribuer à une « métropole plus verte, plus durable, plus solidaire, plus attractive ». Ce plan qualifié de « retour de la nature en ville » se veut être un outil en faveur de l'environnement et un

⁴ Une thèse en cours à Bordeaux (Damien Toubiant doctorant CNRS-UMR passages) recense une centaine de micro-fermes dans le périmètre de la métropole Bordelaise.

⁵ La charte stipule que « *Les initiatives à visée purement sociale ou les exploitations avec un business-model, l'agriculture a toute sa place dans le territoire métropolitain. Sans prétendre à l'autosuffisance alimentaire de la Métropole, l'agriculture peut satisfaire les besoins d'habitants demandeurs d'une alimentation de qualité, de proximité et d'interaction avec la nature mais aussi favoriser le lien social* ».

moyen pour sensibiliser le public à une alimentation locale. Les exemples pourraient être multipliés dans d'autres agglomérations comme Bordeaux, Nantes ou Rennes.

Du côté des citoyens on assiste à un réel engouement pour la création de mini-potagers sur de petites surfaces, voire des balcons. La filière horticole s'adapte à cette nouvelle demande en proposant par exemple des systèmes aquaponiques personnels, des potagers connectés où les tomates cerises concurrencent les géraniums⁶. Les liens des citoyens à la nature comme spectacle et lieu de récréation passent aujourd'hui de plus en plus par le « faire » (les pratiques de jardinage), « l'habiter » (les projets d'urbanismes et d'architectures intègrent des espaces à cultiver), « l'échange », « le partage » avec un mode de vie plus collectif et une importance accordée au bien-être et la santé avec une qualité de l'alimentation. Aujourd'hui il s'agit avant tout d'une restauration des liens au vivant comme facteur d'équilibre personnel et d'une aspiration à d'autres modes de vie. Plus récemment les préoccupations environnementales avec l'enjeu du réchauffement climatique apportent une nouvelle justification à la création d'espaces destinés à créer des îlots de fraîcheur, à réduire les pollutions. Le rapport du CESE précédemment cité fait de l'agriculture urbaine un élément de la résilience des villes et préconise que les services écosystémiques rendus par ces structures soient reconnus.

Dans l'argumentaire des collectivités, l'agriculture urbaine entre dans la végétalisation globale des villes pour contribuer à fournir un ensemble de services environnementaux⁷. La lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU)⁸ (Terrin 2015) risque de devenir un des principaux enjeux des villes pour les prochaines décennies d'où l'intérêt pour le développement de trames vertes et bleues, la végétalisation des toits et des façades comme remèdes possibles même si leur effet n'est pour l'instant ni quantifié ni modélisé.

Préserver et favoriser la biodiversité urbaine est également une thématique largement invoquée en faveur du développement d'une agriculture urbaine. A. C. Daniel (2017) dénombre près de 300 variétés cultivées sur seulement 5 micro-fermes urbaines ! Pour les écologues l'agriculture urbaine est l'une des démarches en faveur de la nature en ville. Elle s'inscrit dans un contexte plus large où prennent place notamment la reconquête des berges, la reconstitution des sols, la construction de corridors écologiques, la gestion écologique des espaces verts et la végétalisation du bâti (Barra, 2015). Sous réserve de surfaces suffisantes et d'une gestion écologique des espaces, les jardins privés et les parcelles cultivées (sur des sols riches et vivants) peuvent être sources de diversité variétale et génétique et participer à la dispersion des espèces dans les milieux urbains denses.

⁶ Enquête ASTREDHOR 2016 : Plus d'une personne sur deux située en zone urbaine s'est procurée un végétal utilisé en agriculture urbaine dans l'année, plus de trois sur quatre en zone périurbaine.

⁷ Par exemple : « Cultiver Paris c'est à la fois lutter pour le développement de la biodiversité et contre le dérèglement climatique en favorisant les circuits courts » (Site web du service Nature et espaces verts de la ville de Paris).

⁸ Les ICU sont particulièrement intenses en été dans les grandes métropoles qui atteignent, le plus souvent la nuit, une température de 5 à 6 degrés supérieures aux zones situées à leur périphérie.

2.3.3. L'agriculture urbaine comme expérience collective des citoyens : des jardins ouvriers aux espaces partagés.

Divers auteurs (Nahmias, Le Caro, 2012), (De Biasi, Aubry, Daniel, 2018) mettent en évidence le regain d'intérêt des citoyens pour le jardinage et plus particulièrement pour le jardinage collectif.

Les jardins collectifs sont souvent présentés (Consales, 2016) comme la forme contemporaine des **jardins ouvriers**. Ces espaces d'environ 150 m², mis à disposition par certains employeurs ou des congrégations religieuses, apportaient aux familles des moyens de subsistance face aux conditions de vie précaires de la classe ouvrière. Chaque période de pénurie ou de crise voit leur nombre augmenter.

Ces espaces marquent un net recul après la deuxième guerre mondiale et sont rebaptisés « **jardins familiaux** » pour tenir compte de l'élévation du niveau de vie des jardiniers concernés.

D Biasi et al 2018, situent l'évolution des jardins familiaux en **jardins collectifs** dans le prolongement d'un mouvement émergeant outre Atlantique (New York, Toronto, Montréal...) dans les années 1970, dans des villes qui connaissent de graves crises économiques et où les friches industrielles se multiplient. Les « community gardens » sont des initiatives affichant une volonté de s'approprier collectivement l'espace, en particulier dans les quartiers populaires, pour nourrir les familles et mettre du vert dans la ville (green guerilla) afin de mieux y vivre. En Angleterre à la suite d'une crise économique, des habitants-jardiniers de Todmorden (300 000 hab) ont souhaité cultiver des fruits et légumes sur des espaces publics pour rendre la ville comestible. Après négociations avec les autorités les activités sont devenues légitimes et le mouvement les « incroyables comestibles » qui va se répandre aux quatre coins du monde est né.

Ces pratiques d'appropriation collectives arrivent en France à la fin des années 1980 et contribuent à diversifier les formes (parcelles individuelles et collectives) et les fonctions (alimentaires, sociales, environnementales) de ces jardins familiaux en occupant souvent des parcelles plus petites au sein de la ville dense.

On voit ainsi apparaître en 1998 des jardins d'insertion⁹, des jardins thérapeutiques (hôpitaux). Les projets associés au vocable « jardins collectifs »¹⁰ recouvrent trois grandes catégories : les jardins familiaux qui combinent une organisation collective et l'attribution de parcelles individuelles, les jardins partagés entièrement gérés collectivement¹¹, les jardins d'insertion.

Ces jardins collectifs représentent une fraction importante des espaces relevant de l'agriculture urbaine. Les seuls chiffres en notre possession portant sur l'Île-de-France où ont été recensés¹² en 2018 : 1064 jardins collectifs sur 879 ha dont 594 jardins familiaux et 255 jardins partagés.

Jardins familiaux et jardins partagés ne relèvent pas des mêmes modes de gestion et ne concernent pas les mêmes catégories sociales (Consales, 2016).

L'exemple de Lille montre que les jardins familiaux, relativement grands sont généralement implantés en périphérie de la ville et sont gérés en majorité par des hommes, souvent retraités. Les

⁹ Cette forme d'agriculture urbaine est reconnue par la loi du 27 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion

¹⁰ Un projet de loi a été déposé à l'assemblée en 2001 pour donner un cadre en distinguant ces 3 familles mais n'a finalement pas été voté.

¹¹ Exemple : la charte « main verte » des jardins partagés de la ville de Paris est une étape importante. Elle impose une inclusion des habitants, une démarche participative, la création de lien social, un respect de l'environnement dans le fonctionnement de ces jardins en contrepartie d'une mise à disposition de terrains, un subventionnement, une expertise technique et une labellisation.

¹² Etude conduite en partenariat par l'INRA et l'IAU ÎdF, les principales fédérations de jardins et l'ARB. On peut comparer ces chiffres aux surfaces occupées par d'autres types de productions : 74 micro- fermes urbaines sur un quinzaine d'ha, 80 ha de cultures sur toits à Paris même et 367 ha pour les différentes formes d'AU hormis les jardins collectifs en Île de France (source : Julien Fosse. « Les agricultures urbaines : potentiel de développement et impact sur l'environnement et l'aménagement des territoires » Décryptage de la fabrique écologique. Septembre 2018.

jardins partagés se situent au cœur du tissu urbain dense, mobilisent proportionnellement plus de femmes et d'actifs sur de petites surfaces. Sur les raisons de jardiner : l'alimentation arrive en premier pour les jardins familiaux avec la convivialité et le loisir. Pour les jardins partagés c'est le désir de contact avec la nature qui est prioritaire suivi de la convivialité (faire ensemble) et du loisir. Les pratiques sont guidées par une importance accordée d'une part à la qualité gustative (variétés) et d'autre part à la qualité sanitaire des produits cultivés.

On constate donc que le développement des jardins partagés traduit une diversification des fonctions remplies jadis par les jardins ouvriers et révèle de nouvelles attentes sociales. La plupart des textes et témoignages recueillis à propos de ces jardins mettent en avant l'importance accordée à la gestion en commun, aux échanges culturels (pratiques de jardinage, modes alimentaires propres à différentes régions ou pays), le troc de graines, de plantes, les manifestations conviviales... Ces jardins créent du lien social.

Pour autant la fonction alimentaire de ces espaces ne doit pas être perdue de vue. L'engouement pour la pratique de jardinage, les circuits courts traduit également une volonté des citoyens de mieux maîtriser leur alimentation. Les crises sanitaires successives, les débats sur l'usage des pesticides ont installé un climat de défiance vis-à-vis des filières agricoles. Les circuits courts peuvent être considérés comme un pivot de développement de l'agriculture urbaine, la vente directe est un puissant moyen de rapprocher l'agriculture de la ville. La pratique du jardinage au sein des jardins partagés est également un vecteur pour une éducation à l'alimentation. Une étude fine conduite à Marseille (Darmon, 2018) dans des quartiers d'habitats sociaux défavorisés montre que les jardins partagés produisent peu. Néanmoins cette production revêt une valeur à la fois sociale, culturelle et symbolique extrêmement importante. Le fait de cuisiner des produits issus du jardin instaure un rituel de repas familiaux et les femmes qui cultivent un jardin achètent beaucoup plus de fruits et légumes que les autres femmes issues du même milieu. Les auteurs constatent que le jardin est une fenêtre, un sas, pour aborder la question alimentaire de ces populations.

2.3.4. L'agriculture urbaine : un espace d'innovation?

Aujourd'hui, dans la plupart des grandes villes en France, des projets visant en priorité une production agricole se multiplient au sein des espaces urbains denses sur les toits, les sous-sols, les friches, tous espaces jugés *a priori* impropres à l'agriculture mais qui représentent autant d'espaces propices à l'innovation. Les contraintes fortes imposées par ces lieux suscitent l'inventivité, l'ingéniosité. Des systèmes de production « high tech »¹³ permettent de s'affranchir du sol, de la lumière et visent une maîtrise des intrants et des extrants. Il faut se « débrouiller » avec les contraintes du milieu et intensifier la production sur de petites surfaces en développant des structures verticales. Cette dynamique s'appuie sur une approche entrepreneuriale de type start-up. La gamme de production est relativement étroite et cible une production de niche : fruits ou légumes qui gagnent à être consommés très frais : salades, fraises, plantes aromatiques. Le business-model de ces projets s'appuie sur une nouvelle demande sociale de produits alimentaires frais et donc de proximité, s'inscrit dans des circuits de commercialisation directe ou de proximité. C'est ce secteur qui fait aujourd'hui souvent la une de la presse grand public. Par son côté spectaculaire et insolite (production sur les toits, dans des parkings désaffectés) il marque les esprits. Pourquoi produire dans de tels lieux alors que nombre de terres agricoles ne trouvent pas de repreneurs? Une

¹³ Même s'ils utilisent des techniques éprouvées en horticulture: hydroponie, éclairage contrôlé... les systèmes dans lesquels ces techniques sont introduites sont nouveaux et témoignent d'un nouvel état d'esprit : exemple, la production de fraises en conteneurs Agricoool

explication tient probablement au profil des porteurs de projet éloignés du monde rural. Une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs, urbains pour la plupart, vient ainsi casser les codes d'une profession horticole et agricole, positionnée en très grande majorité sur d'autres systèmes de production¹⁴.

Le terme urbain s'applique à ce type d'agriculture non seulement parce qu'elle se situe au cœur des villes mais également parce qu'elle s'inscrit dans une culture urbaine plus globale, et se développe dans des espaces de relégation qui deviennent des espaces à cultiver porteurs d'une symbolique de rupture avec l'agriculture et l'urbanisme classiques, et d'une logique de reconquête de la ville.

2.3.5. L'AU : un sujet de controverses

La mission a tenté de documenter un ensemble d'affirmations souvent entendues à propos de l'agriculture urbaine en se basant sur les données qu'il est possible de mobiliser sur le sujet en France et à l'étranger.

« Ce n'est pas l'agriculture urbaine qui va nourrir les villes ».

Aujourd'hui plus personne ne prétend que l'agriculture urbaine puisse assurer l'autonomie alimentaire des villes en France.

Le niveau d'autonomie alimentaire des 100 premières aires urbaines françaises est en moyenne de 2% ce chiffre recouvrant de grandes disparités selon les productions. La part de la production locale qu'elle soit incorporée ou brute reste marginale dans la consommation des populations locales. Il existe une variation sensible entre villes. Avignon est l'aire urbaine la plus auto suffisante de France (8%). Il faut noter que des politiques alimentaires sont mises en place par certaines métropoles pour augmenter leur niveau d'autonomie. Les aires urbaines de Nantes et Angers avec environ 6% d'autosuffisance présentent, de plus, une plus grande diversité des produits agricoles¹⁵.

Actuellement, l'intérêt de l'AU est reconnu dans sa complémentarité avec d'autres sources d'approvisionnement périurbaines et rurales au sein de projets alimentaires de territoire.

Dans les villes et métropoles des pays en développement la production urbaine peut être sensiblement plus importante. En Afrique des niveaux d'autosuffisance peuvent atteindre 60 à 70%.

La FAO retient globalement un taux moyen de 15% au niveau mondial avec de fortes disparités comme illustré plus haut.

« Les produits issus de l'AU sont pollués et artificiels »

La médiatisation des impacts de la qualité de l'air sur la santé humaine conduit à faire planer un doute sur la qualité sanitaire des légumes produits en ville.

Les contaminants potentiels peuvent être présents dans l'eau, dans l'air et dans le sol. Il s'agit d'Éléments Traces Métalliques (ETM ou métaux lourds), d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Cet aspect de l'agriculture urbaine est questionné depuis 2012 par la recherche, notamment par l'équipe du programme participatif REFUGE¹⁶ porté par AgroParisTech. Les travaux¹⁷ ont montré que les concentrations en plomb, cadmium et mercure mesurées sur trois types de légumes (feuilles,

¹⁴ La stabilité du foncier par exemple est un marqueur de ces différences. Les nouveaux agriculteurs urbains créent leurs entreprises sur des espaces temporairement soustraits à la construction et du fait de cette précarité présentent un profil plus «nomade».

¹⁵ UTOPIES, 2017- Autonomie alimentaire des villes – état des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française

¹⁶ Risques en Fermes Urbaines : Gestion et Evaluation. Programme–repere.fr/repere2015-ami/refuge. MTES.

¹⁷ Il s'agit d'une étude conduite sur dix toits potagers représentant des expositions variées (nombre d'étages, voies de circulations etc...), 30 à 45 échantillons ont été testés par type de légume.

fruits, racines) sont en moyenne 3 à 5 fois en dessous des seuils réglementaires européens pour l'ensemble des sites étudiés. De même les concentrations en HAP les plus dangereux, mesurés dans les légumes feuilles sur les toits de la RATP et d'AgroParisTech, révèlent des teneurs en dessous des seuils réglementaires les plus bas fixés par la commission européenne : ceux des préparations pour nourrissons (Manoucheri et coll, 2018).

Ces travaux qui méritent d'être poursuivis ont permis de produire également une méthode et une expertise au service des porteurs de projets et des collectivités, pour évaluer l'opportunité de la mise à disposition de sites de production sur leur territoire. Cet aspect repris dans la partie 3.1 du rapport montre qu'un environnement scientifique et technique susceptible d'accompagner le développement de l'AU, de sécuriser les pratiques, de professionnaliser les acteurs est en train d'émerger.

Au-delà de cet aspect d'innocuité, le mode de production lorsqu'il est jugé trop artificiel (formes high tech de l'AU) peut également être source de défiance de la part des consommateurs vis-à-vis des produits de l'AU. Une étude menée dans le cadre du programme Techn'AU¹⁸ montre l'importance de la question du « naturel ». Malgré une analyse sensorielle montrant une bonne qualité, une teneur en sucre élevée, une production « ultra-locale » et sans pesticides, des fraises élevées en conteneur sont perçues par certains comme n'étant pas naturelles parce que « de toute saison » et « hors-sol ».

Ces résultats confortent l'idée que les attentes des consommateurs portent aujourd'hui sur de nouveaux modes de production alimentaires plus écologiques et des produits plus « sûrs ».

« **Les fermes urbaines sont-elles viables?** »

Le côté artisanal, insolite des initiatives, la taille des exploitations prend à revers l'ensemble des références et des modèles économiques qui fondent l'agriculture classique. Par rapport à celle-ci la création de valeur par l'AU se situe principalement au niveau de la distribution, des usages et des services. L'analyse de ces modèles économiques et la production de références constituent actuellement des enjeux pour la recherche qui se heurte à un ensemble de difficultés : la diversité des systèmes, leur opacité (des données fiables sont difficiles à obtenir) et des structures jeunes. La plupart cherchent encore leurs modèles technico-économiques, et leurs organisations ne sont pas encore stabilisées. Aucun diagnostic sérieux ne peut être porté actuellement faute d'une démarche d'évaluation suffisamment aboutie.

Une étude conduite par A. C Daniel en 2017 sur 5 micro-fermes en Ile-de-France montre bien les difficultés à définir des critères d'évaluation de la viabilité de ce type d'AU :

- Les micro-fermes urbaines sont des projets à vocation sociale multiple. Même si la production alimentaire est un objectif commun à l'ensemble, le niveau de cette production est très variable ainsi que la part de la production dans le chiffre d'affaire global. De ce fait la surface de production ne semble pas pouvoir être un critère pour déterminer seule la viabilité d'une micro-ferme urbaine. **C'est plutôt sa stratégie de combinaison des activités** et son adéquation avec leur environnement immédiat qu'il faut examiner.
- Les modes de financement sont diversifiés en cohérence avec cette multi-activité et souvent difficiles à tracer. Par exemple les fermes étudiées par A.C. Daniel n'ont bénéficié d'aucun prêt bancaire. Les financements peuvent provenir de structures privées (entreprises et fondations), des institutions publiques (collectivités, département, région, instituts etc.) pour différents motifs (social et solidaire,

¹⁸ Techn'AU est un programme CASDAR recherche et technologie du MAA ayant pour objectifs de répondre à des problématiques identifiées par les agriculteurs urbains professionnels. Il implique notamment l'institut Astredhor, l'UMR SAD-APT INRA.

culturel, préservation de l'environnement, contribution à l'alimentation de la ville). De ce fait comment modéliser ?

D'autres travaux sont en cours. Deux thèses, l'une sur les micro-fermes en Gironde¹⁹, l'autre au sein de l'UMR SAD-APT INRA, montrent d'une part la nécessité de construire un nouveau modèle d'analyse pour entrer dans la complexité de ces projets et d'autre part la difficulté à trouver des exploitants partenaires acceptant d'entrer en toute transparence dans une démarche de recherche participative. Le modèle d'analyse des micro-fermes²⁰ utilisé dans le programme MicroAgri ajoute aux méthodes d'approches rationnelles formalisées en agronomie telles qu'IDEA une seconde logique partant des perceptions de leur situation par les porteurs de projet pour comprendre leurs logiques d'action. La prise en compte d'indicateurs comme le niveau de formation de l'agriculteur, son projet de vie, son inscription dans le territoire, traduit la nécessité de dépasser une approche strictement technico-économique pour estimer la capacité d'adaptation et d'innovation des porteurs de projets afin d'évaluer leur niveau de performance globale.

Cet état des lieux montre qu'il est trop tôt pour avoir un avis arrêté et argumenté sur le sujet. L'essentiel à l'heure actuelle est de construire les démarches permettant d'analyser et d'accompagner ces nouvelles formes d'agricultures.

« L'agriculture urbaine a-t-elle réellement un effet positif sur le micro-climat des villes ? »

Le peu de données chiffrées disponibles introduit là aussi un doute sur la réalité et surtout sur l'importance des effets produits. Si les effets sont constatés et/ou mesurés localement, aucun modèle ne permet pour l'instant de les extrapoler à l'échelle de la ville. Le sujet est peu traité et la recherche dans ce domaine est conduite par des météorologues qui ne relient pas forcément climat et végétation²¹.

Les services positifs sur le climat mentionnés dans la littérature couvrent plusieurs domaines (Fosse, 2018). Si on la considère comme une forme de végétalisation des surfaces urbaines, l'AU peut contribuer à :

- Limiter les risques d'inondation en favorisant la rétention des eaux pluviales. D'après la DRIAAF (2016), les toits végétalisés peuvent lors de fortes précipitations, contribuer à une rétention d'eau supérieure à 56 % en moyenne à celle d'un toit synthétique,
- Absorber des particules polluantes fines, séquestrer du carbone,
- Limiter les îlots de chaleur urbaine. Les parcs et autres surfaces végétalisées peuvent diminuer la température ambiante de 1 à 1,5 degrés grâce à l'ombrage et l'évapotranspiration. L'effet d'un parc peut se ressentir jusqu'à 200 mètres. En revanche les effets de la végétalisation des toitures sur la climatisation des bâtiments aux normes les plus récentes est quasiment nul²² et de 30 à 40 % pour les moins isolés. L'effet induit sur les îlots de chaleur serait de 0,1 à 0,2 %.

Ces effets positifs sont d'ores et déjà intégrés dans les politiques et les projets de certaines municipalités. Prenons l'exemple de Paris. Le plan ParisPluie propose dans son guide méthodologique de gérer et de valoriser la pluie par des solutions alternatives au rejet dans le réseau d'assainissement en privilégiant la récupération et la rétention des eaux pluviales au sol par la pleine

¹⁹ Thèse en cours de D. Toublant UMR Passages-CNRS et Bordeaux Science Agro

²⁰ La mise au point de cette méthode de description est issue du programme de recherche MicroAgri qui a permis de répertorier plus de 100 micro-fermes en Gironde.

²¹ P. Stella. Maître de conférences à AgroParisTech - Communication personnelle.

²² P. Stella. Communication personnelle.

terre, en hors sol par la végétalisation des toitures, terrasses, façades ou murs. La dernière version du plan local d'urbanisme (2016) prévoit plusieurs dispositions visant à faciliter l'implantation de projets de végétalisation et d'agriculture urbaine. L'article 13 prévoit que toute toiture plate dégageant une surface de plus de 100 m² doit être végétalisée et que dans les espaces libres sont admis les serres, les équipements de production agricole et les composteurs.

2.3.6. En conclusion : l'AU un atout pour le MAA malgré des controverses

Ce tour d'horizon montre que si les liens entre la ville et l'agriculture ne sont pas récents, ils prennent aujourd'hui des formes nouvelles.

L'essor des jardins partagés s'inscrit dans un phénomène social plus global que décrit une enquête du CREDOC (Hoibian, 2017). Il est caractérisé par un engouement pour le collaboratif avec l'essor des pratiques non marchandes. Les observations de cette étude s'appliquent parfaitement à l'agriculture urbaine. Ces jardins partagés produisent peu mais ils revêtent néanmoins une valeur à la fois sociale, culturelle et symbolique extrêmement importante. Ils traduisent la volonté des urbains de mieux maîtriser leur alimentation, d'en connaître l'origine et d'être informés sur les modes de production.

C'est en réponse à ces nouvelles attentes sociales que de nouvelles unités de production se développent en milieu urbain ou périurbain. Ces fermes urbaines, quelques soient les systèmes de production mis en œuvre, low tech ou high tech, sont des lieux d'innovations techniques, sociales, organisationnelles qui peuvent être considérés comme des lieux d'expérimentation pour l'ensemble de l'agriculture.

Parce qu'elle est issue de démarches novatrices plaçant en premier la réponse aux attentes des consommateurs qui sont pour la plupart urbains, l'AU peut être considérée comme un opportunité de rencontre entre la ville et son agriculture, un support à une éducation alimentaire qui constitue un enjeu fort de santé publique, un laboratoire pour de nouvelles pratiques agricoles plurifonctionnelles, voire un levier pour attirer vers les métiers agricoles un nouveau public urbain en quête de changement de vie.

Au regard de ces différentes fonctions remplies par l'AU, la mission voit la nécessité pour le MAA de se positionner clairement vis-à-vis de l'AU malgré l'ensemble des controverses qui conduisent encore à questionner les initiatives émergentes. L'essor pris par l'AU dans le développement des zones urbaines ne peut être ignoré.

Actuellement aucun service du MAA n'est en charge de cette thématique de façon transversale et nombre d'acteurs rencontrés ont signalé à la mission l'absence d'interlocuteur en charge de ce champ d'activité au ministère. L'agriculture urbaine relève du champ de compétences de plusieurs directions : la Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises (DGPE), la Direction Générale de l'alimentation (DGAL) et la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER). Un positionnement clair du ministère passe par la coordination de l'action de ces différents services dans le cadre d'une stratégie d'ensemble du MAA et par une coopération avec les autres ministères impliqués. Ces aspects sont développés dans le chapitre suivant et font l'objet d'une recommandation en conclusion.

2.4. Les acteurs de l'agriculture urbaine

Dans cette partie du rapport la mission s'intéresse aux acteurs impliqués dans l'émergence d'une agriculture urbaine professionnelle²³. Les champs de la recherche et de la formation ont également été examinés en tenant compte du rôle important qu'ils peuvent jouer dans la professionnalisation de ce secteur.

2.4.1. Les agriculteurs urbains

En France plus d'une centaine d'associations et entreprises travaillant sur l'agriculture intra-urbaine sont recensées en 2017 (Chevillet Morel). Selon les interlocuteurs auditionnés ce chiffre est en constante augmentation. La région parisienne reste de loin la plus dynamique mais d'autres métropoles (Bordeaux, Lyon, Nantes, Rennes, Lille ou Marseille...) voient également se développer ces nouveaux entrepreneurs.

La seule enquête de portée nationale a été menée par l'AFAUP en 2019 auprès de 140 répondants. Elle permet de donner quelques éléments sur les profils correspondant aux agriculteurs urbains qualifiés de professionnels²⁴. La synthèse des résultats montre que le répondant typique à l'enquête est un homme, fondateur d'un projet récent (en général moins de trois ans), dont la famille proche n'est pas issue du monde agricole, qui est jeune et très qualifié. 81 % des répondants ont suivi des études supérieures, 55 % ont un master, 58 % possèdent une formation agricole. Ces résultats contrastent avec ceux de l'enquête Agreste 2016 qui recensait 20 % d'agriculteurs ayant fait des études supérieures (générales ou agricoles).

Une description de l'activité menée fait ressortir trois grandes catégories de profils en fonction de la diversité des activités combinées au sein de l'exploitation. Les « producteurs » (42 répondants) dont l'activité agricole est la principale source de revenu avec des ventes en circuits courts, les « diversifiés » (43 répondants situés pour la plupart en milieu urbain) qui combinent la production et la vente avec d'autres activités commerciales aussi importantes pour l'équilibre économique de l'exploitation, les « animateurs » (15 répondants) pour lesquels la production agricole est d'abord un support pour d'autres activités (pédagogiques, insertion...) qui constituent l'essentiel du revenu.

Quelques caractéristiques permettent de mieux cerner les profils de ces nouveaux agriculteurs. Leurs pratiques de production s'inscrivent généralement à contre-courant de l'agriculture classique et peuvent être qualifiées d'agroécologiques. Il s'agit là d'une caractéristique centrale, soulignée par Chevillet-Morel, 2017. La remise en question du système agro-alimentaire existant, de l'économie mondialisée déconnectée du contexte local explique que beaucoup de projets s'inscrivent étroitement dans leur territoire. Ce même auteur souligne une autre constante : la volonté d'entreprendre et de générer une activité viable économiquement malgré les difficultés inhérentes aux formes nouvelles de ce type d'agriculture et aux contraintes fortes rencontrées en milieu urbain ou en milieu rural, en lien avec les petites surfaces exploitées. Les difficultés d'accès au foncier sont une problématique commune.

Ce milieu professionnel commence à se structurer.

²³ Définition de l'AFAUP : est qualifiée de professionnelle toute activité relevant de l'AU et générant un revenu pour au moins une personne.

²⁴ L'enquête visait à répertorier les agriculteurs engagés dans de nouvelles formes d'agriculture sans trier à priori les répondants situés en milieu rural ou urbain.

L'AFAUP, association créée en janvier 2017, a pour but de fédérer ces entrepreneurs et de contribuer à accompagner le développement de cette profession dans sa diversité. Elle compte en 2019 80 adhérents qui représentent 1600 salariés. Sa ligne de conduite est actuellement de rassembler tous les métiers qui composent « l'écosystème agriculture urbaine ». Depuis sa création, elle a contribué à créer des référentiels et guides utiles aux professionnels, un annuaire permettant de créer du lien entre les adhérents et de promouvoir la profession.

Une charte à destination des collectivités qui s'engagent dans un projet d'AU rappelle les bonnes pratiques promues par l'AFAUP : s'inscrire dans une démarche collaborative de développement durable, favoriser une démarche inclusive et multifonctionnelle de l'agriculture, soutenir les démarches d'économie circulaire et d'insertion sociale, garantir la maîtrise foncière du site concerné et la possibilité d'y réaliser un projet durable, établir une contractualisation claire et équilibrée...

L'association entretient des liens avec le monde agricole, plus particulièrement le JA, dans l'optique d'éviter le clivage entre l'agriculture urbaine et le reste de la profession. Cette préoccupation se traduit par l'un des engagements de la charte : maintenir les exploitations agricoles existantes notamment en zone périurbaine et favoriser les liens avec elles pour une intégration cohérente du projet dans son environnement.

Au niveau local, des structurations d'agriculteurs urbains comme la Cité de l'Agriculture à Marseille ou la Maison de l'Agriculture Urbaine à Lyon témoignent de la nécessité pour cette nouvelle profession de mutualiser, d'échanger sur ses pratiques.

On peut citer également la création de tiers lieux, par exemple le Collectif Babylone qui offre :

- des espaces de ressource collaboratifs : partage d'outils, formation et démonstration au service de tous.
- des espaces d'expérimentation dédié à l'agriculture urbaine (Lab'AU),
- des espaces de transformation, production et distribution au service de la ville et ses habitants.

Considérés comme parties prenantes par l'AFAUP, des bureaux d'études et diverses structures centrées sur l'aménagement des villes contribuent également à former un réseau plus vaste d'initiatives visant la résilience urbaine. A titre d'exemples :

- Zone Ah !²⁵ regroupe des projets de production en AU, de gestion de bio-déchets, de conseils en développement et écosystèmes urbains. Un mode d'accompagnement intégré.
- Terreauciel offre de l'ingénierie en Agriculture urbaine et paysage comestible, dans une logique d'aménagement impliquant les habitants : conception technique et de gouvernance, conception paysagère, offre de service maraîcher.

2.4.2. Les collectivités

Elles jouent un rôle central dans le développement et la médiatisation de l'AU, la qualité de vie en milieu urbain étant devenu pour elles un enjeu central. La plupart des grandes villes disposent d'un service dédié ou ont introduit l'animation de l'AU dans leurs services « nature » ou espaces verts. Bordeaux Métropole par exemple a créé en 2014 une direction de la nature intégrant un service valorisation du patrimoine naturel, paysager et agricole.

La diversité des politiques mises en œuvre reflète la diversité des enjeux locaux et les dynamiques

²⁵ <http://www.zone-ah.org/>

particulières de métropolisation. La pression foncière et la disponibilité de terres agricoles étant les principaux obstacles au développement de projets d'AU, les outils mobilisés relèvent de la planification urbaine : PLU, Scot et de l'organisation territoriale de l'alimentation à travers les PAT.²⁶ Quelques exemples illustrent cette diversité :

Paris a peu d'espaces intramuros propices à l'agriculture. Pour atteindre l'objectif ambitieux de 100 ha cultivés qu'il affiche à terme, un appel à projet « Parisculteur » est lancé annuellement avec une mise à disposition d'espaces, pour partie en toitures. En 2019, ces « fermes urbaines » représentent plus de 30 ha, les projets sélectionnés comportent pour la plupart un volet pédagogique ou d'insertion professionnelle. En 2021 l'appel à projet sera mené conjointement avec la Métropole du Grand Paris afin d'aller chercher le foncier disponible et les projets émergents sur le territoire de la métropole pour offrir des surfaces plus importantes à chaque projet et renforcer leur viabilité.

La ville de Bordeaux développe une politique en faveur de l'AU dans le cadre de **Bordeaux métropole**. La direction de la nature a engagé depuis 2014 une dynamique agricole sur son territoire en passant une convention de partenariat avec les acteurs agricoles locaux : chambre d'agriculture, SAFER, structures associatives comme la FRCIVAM, Arbio, Terres de Lien, la FNAB pour créer des synergies favorables à l'installation agricole.

Marseille qui compte 120 ha de terres agricoles non valorisées engage en 2019 un plan d'action en faveur de l'AU en y consacrant un budget de 2 millions d'euros en 2020. Actuellement plus de 20 exploitations agricoles professionnelles ont été installées ou financées et plus de 40 hectares mis ou remis en cultures sur le territoire de Marseille. Ce plan d'action entre en synergie avec les stratégies de la métropole Aix-Marseille-Provence : l'agenda environnemental (2018), le PAT engagé en mars 2019, Plan climat-air-énergie en cours d'élaboration.

A Nantes, 60% du territoire est consacré à l'agriculture périurbaine. La ville s'est très tôt positionnée dans le domaine de l'écoconstruction et développe des éco-quartiers intégrant des espaces dédiés à l'AU. Le développement de l'AU repose sur une démarche collaborative. « Nantes ville comestible »²⁷ est un collectif engagé dans la mise en réseau d'acteurs privés et publics permettant de décroiser les pratiques du monde de la recherche, des associations, des collectivités, des agriculteurs..., pour faire émerger un programme d'actions collectives.

Enfin **Montpellier** joue en périphérie de la ville la carte « d'Agriparc »²⁸, formule hybride associant les usages agricoles aux pratiques citadines. Ces projets s'inscrivent dans une démarche de planification territoriale à l'échelle du SCOT pour valoriser la relation ville-campagne et considérer les limites de la ville comme une situation de projet.

Ces différents exemples montrent les tendances qui se dessinent à l'heure actuelle : une intégration de la ville et des zones périurbaines dans les programmes d'action, des incitations à l'installation sur des surfaces viables. Ces tendances montrent bien les enjeux d'une collaboration étroite entre les collectivités et les acteurs locaux de l'agriculture dans le cadre d'une gouvernance participative ouverte aux associations qui se mobilisent de plus en plus sur ces thématiques.

2.4.3. L'encadrement agricole

L'analyse des résultats de l'enquête conduite par l'AFAUP a montré que beaucoup de porteurs de projets se sentaient incompris par les institutions agricoles. Réciproquement, ces dernières

²⁶ Ces sujets sont développés dans la deuxième partie du rapport relatifs aux politiques concernées par l'AU au paragraphe 31.

²⁷ Site : <http://WWW.nantesvillecomestible.org>.

²⁸ Exemple d'Agriparc : <http://www.montpellier.fr/structure/1455/240-parc-du-mas-de-nouguier-structure-.htm>.

semblent déconcertées face à ces projets innovants car elles ne disposent pas encore de références pour les orienter.

Les chambres d'agriculture commencent à s'intéresser à l'AU, mais leur mobilisation est très inégale sur le territoire. Celle de Loire-Atlantique par exemple est très impliquée et propose une aide méthodologique aux collectivités. D'autres métropoles comme Bordeaux associent la chambre d'agriculture dans le comité de pilotage de projets. Au niveau national l'APCA affiche une attitude ouverte et inscrit le développement de l'AU comme l'un de ses axes stratégiques et a désigné un référent national sur ce sujet.

Le JA affiche une attitude ouverte au développement d'une agriculture urbaine qui peut représenter une opportunité pour de nouvelles installations sous réserve que ce soient des « exploitations viables, vivables et durables ».

2.4.4. Les acteurs de la recherche et de l'expertise

L'AU est un champ qui se développe à partir d'innovations de terrain portées par des acteurs qui ne sont généralement pas issus du milieu agricole. L'émergence d'une agriculture professionnelle a besoin d'un environnement scientifique technique en capacité d'apporter l'expertise nécessaire au développement économique et à la stabilisation de cette nouvelle activité.

L'équipe de recherche de l'INRA SAD d'AgroParisTech (APT) et l'institut technique de l'horticulture ASTREDHOR se sont très tôt mobilisés sur le sujet et ont largement contribué à le faire émerger par leurs publications, la création d'évènements et de rencontres, la publication de guides et références. Ces deux organismes apparaissent comme les têtes de pont de partenariats avec d'autres équipes, notamment à l'international comme le CRETAU au Québec : carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine porté par le laboratoire sur l'agriculture urbaine AU/LAB. Ces différentes équipes ont en commun d'être à la fois des espaces de recherche, de formation, de conseil au service des acteurs de l'AU : collectivités, professionnels, formateurs, organismes agricoles...

Les travaux de recherche sur l'agriculture urbaine commencent à se structurer et connaissent un fort développement depuis 2012. Des colloques, des écoles d'été, des appels d'offre européens dédiés à l'agriculture urbaine, contribuent à structurer des réseaux internationaux. Différentes disciplines se sont progressivement intéressées à ce domaine de recherche :

- La géographie a été la première à s'intéresser aux questions liées à l'occupation de l'espace péri-urbain, à ses évolutions, à la consommation des terres agricoles. L'émergence des systèmes alimentaires territoriaux (SAT) ouvre aujourd'hui à de nouvelles thématiques.
- Les sciences de l'environnement, chimie de l'environnement, bioclimatologie sont de plus en plus concernées : effets des pollutions urbaines et des changements climatiques sur l'agriculture, effets de l'agriculture sur le climat, évolution de la biodiversité....
- L'agronomie et l'économie, incontournables pour caractériser ces nouveaux systèmes de production et analyser leur viabilité économique.

Ce champ de recherche, au moins dans son volet agronomique, est très appliqué. Il vise un transfert rapide des connaissances produites en associant des équipes de recherche, des instituts techniques, des réseaux de développement, des établissements d'enseignement agricole²⁹ et des

²⁹ Citons par exemple le programme CASDAR Recherche et transfert TECH'NAU financé par le MAA qui associe l'UMR SADAPT

professionnels. Les démarches de recherche qualifiées de participatives partent généralement d'une analyse d'initiatives innovantes pour lever certains verrous technologiques et garantir la qualité des produits de l'AU.

Le développement de ces recherches représente un enjeu important pour répondre au besoin de références techniques, socio-économiques permettant d'accompagner la création et la stabilisation d'unités de production en AU et au-delà, aux problématiques liées à la transition agro-écologique des systèmes de production en place et à leur territorialisation.

Un transfert de connaissances rapide peut se faire dans le cadre de structures fonctionnant comme des relais d'équipes de recherche. Par exemple l'équipe SADAPT a monté une branche « expertise » Exp'AU, portée par AgroParistech qui a passé des contrats avec les collectivités. Ceci permet d'abonder des bases de données pour l'équipe de recherche et pour les collectivités. Ex'PAU a plus de vingt missions à son actif avec le MTES et le CEREMA, avec Bouygues Immo...

D'autres enjeux peuvent être avancés : répondre au manque de données déjà signalé dans ce rapport sur ce que représentent aujourd'hui en France l'AU et plus globalement les nouvelles formes d'agriculture qui échappent aux critères habituels d'inventaire (par le RGA notamment) ou aux réseaux classiques d'encadrement de l'agriculture. La production de références permettrait également de fonder des politiques publiques en faveur de ce type d'agriculture, de documenter les pratiques d'accompagnement indispensables à la stabilisation et la durabilité des initiatives qui se développent.

Cela justifierait de mener de manière durable, des inventaires sur les territoires où l'AU se développe. Des expériences ont été déjà engagées comme à Paris où un observatoire de l'AU et de la biodiversité en île de France a été créé sur la base d'une plateforme collaborative. En Gironde, le programme MicroAgri³⁰ vise également un inventaire et une qualification des initiatives rassemblées sous le vocable de micro-fermes.

La mission estime qu'il est important de soutenir la création d'observatoires à l'échelle des territoires (urbains, périurbains ou ruraux en lien avec la ville) permettant d'inventorier et d'analyser les initiatives agricoles innovantes. Une mutualisation des données régionales produites à partir d'une démarche harmonisée dans le cadre d'un programme de recherche national impulsé et soutenu par le MAA permettrait de répondre aux enjeux décrits précédemment.

Ce programme de recherche pourrait s'inscrire dans le cadre des appels à projets gérés par le MAA et financés au titre du soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales du volet agricole du grand plan d'investissement (CASDAR – RMT) comme les projets de recherche pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation, les projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat. Les objectifs fixés à ces dispositifs, notamment un transfert rapide des connaissances produites s'appliquent bien au sujet. Le traitement des appels à projet devra tenir compte des caractéristiques propres à l'AU. Le caractère récent des initiatives, la diversité des formes rencontrées et des projets qui les sous-tendent, leur originalité,

d'AgroParistech, l'institut Astredhor et un réseau de professionnels.

³⁰ Le programme MicroAgri (Fondation de France 2016) a pour périmètre d'étude la Gironde. Il se structure autour de deux comités pluridisciplinaires et multi-acteurs : le comité de pilotage : chercheurs (économistes, géographes, agronomes, gestionnaires) et acteurs, dont des agriculteurs en micro-fermes, et le comité d'accompagnement (comité de pilotage et OPA de Gironde : la chambre d'agriculture départementale, l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural, l'association Terre de Liens et le groupement d'agriculteurs biologiques du département).

justifient des méthodologies alliant disciplines scientifiques et sciences humaines dans des démarches interdisciplinaires, participatives, innovantes.

2.4.5. Les acteurs de la formation

La plupart des interlocuteurs rencontrés considèrent la formation comme un levier essentiel pour professionnaliser ce champ d'activité. Aujourd'hui l'offre spécialisée sur l'AU apparaît très limitée. Le tableau figurant en annexe 3 récapitule les formations relatives à ce champ repérées par la mission.

On commence à voir émerger des formations spécifiques. L'école du Breuil dépendant de la ville de Paris développe depuis 3 ans un SIL³¹ qui devient en 2020 un BPREA, brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole, orienté sur les agricultures urbaines et périurbaines. La chambre d'agriculture des Pays de la Loire emboite le pas. Une licence professionnelle est créée à Nantes. Des formations destinées aux collectivités ont été initiées par l'équipe d'AgroParistech pour répondre à une demande forte de leur part. La structure ExPAU a produit une méthode d'accompagnement des collectivités « METEXPAU », l'objectif étant également des former les personnels des bureaux d'étude, conseillers des collectivités.

L'appareil de formation relevant du MAA ne semble pas mobilisé sur la thématique de l'AU. C'est la perception qu'en ont les interlocuteurs rencontrés même si la réalité est certainement à nuancer. La formation initiale, peu lisible pour le public des professionnels de l'AU qui ne vient pas de la sphère agricole, présente des diplômes qui n'affichent pas forcément de liens avec ce champ d'activité émergent. L'offre de formation professionnelle continue portée par les CFPPA³² est plus directement concernée par les besoins d'un public en reconversion qui cherche avant tout un accompagnement professionnel personnalisé centré sur leur projet d'installation et une formation technique correspondant à de nouvelles approches des systèmes production. L'offre des CFPPA construite régionalement pour répondre à des besoins locaux n'est pas non plus forcément lisible au niveau national ni bien relayée auprès des réseaux émergents en AU.

Les enjeux d'un positionnement plus clair de l'appareil de formation du MAA pour accompagner les professionnels de l'AU et favoriser les installations sont analysés dans la deuxième partie de ce rapport.

³¹ Spécialisation d'initiative locale : ces formations, post Bac +2, inscrites au fichier national des certifications professionnelles, sont relativement longues 10 semaines en centre avec 30h d'enseignement hebdomadaire, 14 semaines de stage. Cette certification confère la capacité professionnelle pour s'installer.

³² CFPPA : Centres de formation professionnelle et de promotion agricoles.

3. LES ENJEUX DE L'AU POUR LE MAA

Dans cette partie, la mission analyse les relations entre les différentes formes d'agriculture urbaine et les politiques conduites par le MAA.

Elles correspondent à trois enjeux majeurs :

- accompagner la transition agro-écologique,
- assurer une alimentation de qualité accessible pour tous,
- favoriser la relève de génération dans la profession agricole en préservant les terres agricoles.

Après avoir précisé le contenu de ces enjeux et leurs liens avec l'AU, nous examinerons les leviers qu'il conviendrait d'actionner pour favoriser le développement de ce nouveau champ d'activité.

En cohérence avec la nature systémique de l'agriculture (qu'elle soit urbaine ou non), la mission étudie également dans quelle mesure ces enjeux mobilisent, ou sont susceptibles de mobiliser, des politiques publiques relevant d'autres ministères ou de collectivités.

Enfin, la mission prend le parti de s'inscrire dans une logique de développement durable en référence à la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030³³ validé en septembre 2019. En matière de politique agricole, la transition agro-écologique répond à ces impératifs qui sont écrits dans l'article 1 du code rural. Elle présente également l'avantage de pouvoir contribuer à l'image de l'agriculture dans la société.

3.1. L'enjeu de la transition écologique et agro-écologique

La transition écologique comporte plusieurs aspects³⁴ dont deux sont particulièrement en rapport avec l'AU à savoir le renforcement de la résilience des territoires (ex. îlot de fraîcheur en milieu urbain et relocalisation de l'alimentation) et des liens et solidarités entre acteurs.

Les différentes politiques interpellées par l'AU dans le respect de cette transition sont celles relatives:

- au développement de l'agroécologie
- à l'approche globale des impacts sur l'environnement : analyse des cycles de vie³⁵ et valorisation des services rendus par les sols
- au développement de l'économie circulaire³⁶

³³ Livret de la stratégie accompagné par son plan d'action. L'AU peut se retrouver dans les **enjeux 2 (priorité 2-3- Accélérer la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, en s'appuyant sur les connaissances de la dynamique des écosystèmes)**, **4 (priorité 4-3 : Assurer une agriculture et une alimentation sûres, saines et durables pour tous et à toutes les échelles)** et **5 (Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale).**

³⁴ Le mouvement de Transition est né en Grande-Bretagne en 2006 consiste à mettre en place des solutions fondées sur une vision positive de l'avenir et qui visent à : réduire fortement, individuellement et collectivement, la consommation d'énergie d'origine fossile et nos émissions de CO2

- renforcer la résilience de nos territoires, leur capacité à absorber les chocs à venir, par une relocalisation de l'économie (alimentation, ENR...)
- renforcer les liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire
- acquérir les compétences qui deviendront nécessaires au renforcement de notre autonomie

³⁵ L'analyse du cycle de vie est une méthode d'évaluation normalisée permettant de réaliser un bilan environnemental multicritère et multi-étape d'un système sur l'ensemble de son cycle de vie.

³⁶ Définition ADEME : L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus

L'AU et l'agro écologie

Le respect des principes en agroécologie est variable selon les formes d'AU : le cas des productions indoor (hors sol et lumière artificielle) en est le plus éloigné au regard du critère selon lequel les systèmes agro-écologiques sont « fondés sur les interactions biologiques, l'utilisation des services écosystémiques et les potentiels offerts par les ressources naturelles ». A l'opposé, les productions des micro-fermes sont guidées par ces principes d'agroécologie du fait notamment des convictions des porteurs de projets et de leur objectif de répondre aux attentes des consommateurs de retour à des systèmes sans intrants de synthèse.

L'AU et les ACV

Les analyses de cycle de vie des différents systèmes d'AU restent à réaliser et à comparer. Une thèse en cours à AgroParisTech (2018- 2021) vise à estimer les impacts environnementaux de fermes urbaines en France et en Californie, en comparant différents types d'AU (de la micro-ferme à la ferme indoor) et en testant la pertinence des outils d'ACV.

L'AU et les sols

Selon leur utilisation, les sols fournissent un certain nombre de fonctions (stockage de carbone, rétention et circulation d'eau, réservoir de biodiversité...) et, plus largement, de services écosystémiques³⁷ (régulation des aléas naturels, support d'activités sociales et culturelles...).

La qualité de sols (composition biochimique et biodiversité), en sus de la composante surfacique traditionnellement prise en compte dans les opérations d'urbanisme, constitue donc un élément important à intégrer dans les projets d'AU, dans le choix et l'utilisation des sols en milieu urbain et périurbain.

L'existence de sols pollués impose des limites dans leur usage. En cas de production agricole, ces caractéristiques conditionneront le mode de culture (hors sol ou pleine terre), les productions en pleine terre (choix des espèces en fonction des pollutions) et la destination (alimentaire ou ornementale).

L'AU et l'économie circulaire

Des initiatives en AU interviennent dans ce domaine par l'offre de services de compostage de déchets urbains et/ou l'utilisation de ces produits compostés comme substrat. Le traitement des biodéchets urbains est un sujet d'actualité avec la révision de la directive européenne le 30 mai 2018 qui avance l'échéance pour la généralisation du tri à la source de tout producteur de bio déchets au 31/12/2023.

Sont présentées ci-dessous quatre initiatives utilisant des procédés et offrant des produits différents.

Upcycle, créé en 2011, a commencé par collecter le marc de café dans les bars et entreprises de la capitale pour produire des champignons notamment des pleurotes commercialisées sous la marque La Boîte à Champignons (77 tonnes de pleurotes pour 687 tonnes de marc de café). Cette entreprise propose également pour les particuliers des kits de production de pleurotes et endives, et du substrat de culture prêt à l'emploi pour les agriculteurs urbains qui pratiquent la culture en bacs. Par ailleurs, Upcycle procède à l'installation de composteurs électromécaniques pour le compte d'entités émettrices de biodéchets (déchets verts, déchets de cantine) et assure un accompagnement dans

³⁷ Définition ONU (Millenium Ecosystem Assment) : approvisionnement, régulation, soutien, services culturels

la gestion des bio-déchets (exemple, mise en place de projets de champignonnières à Lorient). Elle assure également le conseil technico-économique dans le cadre de projet de micro-fermes urbaines. L'entreprise « Les alchimistes » implantée à Paris, Toulon, Toulouse, Marseille collecte à vélo dans un rayon de 15 km les déchets alimentaires des particuliers et les transforme en compost dans des composteurs. Son chiffre d'affaires se répartit en 70% avec la collecte et 30% avec la vente de compost dans un rayon de 15 km (75% des clients sont en lien avec l'agriculture urbaine).

Moulinot en région Ile-de-France collecte les restes alimentaires triés à la source, mêlés à des déchets verts, le tout étant traité par lombricompostage. Le compost est vendu à des producteurs en AU et au-delà.

Enfin l'entreprise Refarmers, créée en 2015 à Lyon, a démarré par deux projets correspondant à l'expérimentation et la vente et d'équipement en hydroponie verticale. Dans le cadre du projet européen DECISIVE, elle étudie l'utilisation des digestats liquides obtenus après méthanisation des déchets urbains en comparaison avec des fertilisants hydroponiques actuellement commercialisés.

L'intérêt de l'AU

De façon globale, l'AU représente un ambassadeur de l'agriculture menée en agroécologie auprès des urbains grâce à sa situation d'avant-poste.

Par ailleurs, des recherches sont menées sur les services écosystémiques rendus par l'AU et les risques de sols pollués:

- SEMOIRS³⁸, portant sur les services écosystémiques des micro-fermes, permettront de qualifier et quantifier ces services. Les résultats sont en cours d'analyse et interrogent les effets des sols et des pratiques agronomiques sur les services rendus.
- JASSUR³⁹ étudie les services rendus par les jardins associatifs en intégrant un volet gouvernance.
- Les risques de pollution des sols en éléments traces métalliques (ETM : plomb, cuivre, cadmium ...) est traité par le programme de recherche-participative REFUGE⁴⁰, qui comporte trois phases : la caractérisation de la pollution pour l'évaluation quantitative des risques sanitaires⁴¹ (EQRS), l'élaboration d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) comme outil de gestion, à l'instar des PMS en agroalimentaire, et l'accompagnement des porteurs de projets et des acteurs de terrain concernés par la démarche.

Deux guides issus de ces recherches seront mis à disposition en tout début d'année 2020 pour permettre aux acteurs de caractériser et évaluer les risques de leurs terrains et définir un plan de maîtrise sanitaire.

AgroParisTech réfléchit à la manière de lancer la formation des bureaux d'études sur la base des résultats de REFUGE.

³⁸ Evaluation des Services Ecosystémiques rendus par les Micro-fermes urbaines et leurs Sols (SEMOIRS) – 2018-2020 — Evaluer les services écosystémiques rendus par les micro-fermes urbaines, en considérant plusieurs services : support de biodiversité, approvisionnement, régulation et services culturels, afin d'apporter aux acteurs de la ville des éléments pour une meilleure gestion de cette forme d'agriculture urbaine et de leurs sols.

³⁹ JASSUR : JARDINS ASSOCIATIFS URBAINS et villes durables – 2012-2016 : pratiques, fonctions et risques. Le projet éclaire de façon interdisciplinaire les fonctions, les usages, les modes de fonctionnement, les avantages ou les dangers potentiels qu'induisent les jardins associatifs. Résultats : Si la qualité des sols de jardins est très hétérogène, ils demeurent très majoritairement fertiles, supports d'une biodiversité considérable tout en présentant localement des niveaux de pollution élevés dus aux pratiques de jardinage et à l'environnement urbain. Il en résulte globalement la nécessité d'organiser la filière jardin au niveau national et de l'encadrer par des dispositifs réglementaires.

⁴⁰ REFUGE = « Risque en Fermes Urbaines : Gestion et Évaluation ». En partenariat avec des porteurs de projets, des collectivités territoriales, l'agence régionale de la santé (Île de France et 93), l'ADEME, un bureau d'étude.

⁴¹ Cette approche s'inspire de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués du MTES (actualisée en 2017)

Au-delà de la valorisation des résultats des recherches énoncées, la mission met l'accent sur la nécessité d'intégrer l'AU dans les réflexions en cours sur la PAC afin d'assurer son éligibilité au nouveau dispositif de soutien aux services écosystémiques.

3.2. Assurer une alimentation de qualité accessible pour tous

L'engouement pour l'AU est dû en partie à son rôle dans l'éducation à l'alimentation, la redécouverte par les urbains des modes de production et l'approvisionnement en produits frais et locaux par des circuits courts et locaux.

L'alimentation est un des volets principaux de la politique du MAA.

L'article L1 du code rural stipule que « *la politique agricole et alimentaire a pour finalités « ...l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous... ».*

Le Programme national pour l'alimentation (PNA)⁴² se compose de trois axes thématiques - la justice sociale (améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire, lutter contre la précarité alimentaire et renforcer l'information du consommateur), la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire -et deux axes transversaux, les projets alimentaires territoriaux et la restauration collective.

Les objectifs communs de ces textes fondateurs sont l'équité (accès à une offre digne et précarité alimentaire), à l'éducation alimentaire et à l'ancrage territorial.

Du côté des collectivités, le sujet de l'alimentation est souvent prégnant dans leur stratégie, ne serait-ce que pour les questions d'approvisionnement de la restauration collective scolaire dont elles sont en responsabilité.

L'outil phare, pour le MAA, sont les PAT (projets alimentaires territoriaux), instaurés par la loi d'avenir de l'agriculture de 2014. Ils répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêtent :

- Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires et mise en adéquation de l'offre avec la demande locale ; contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces
- Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits issus de circuits de proximité ; valorisation d'un nouveau mode de production agro-écologique, dont la production biologique
- Une dimension sociale : projets collectifs regroupant tous les acteurs d'un territoire ; il contribue à une identité et une culture du territoire.

L'émergence de PAT, et plus particulièrement leur animation, est financée par appels à projets annuels du MAA, avec cofinancement de l'ADEME et du ministère de la santé (DGCS)⁴³. Par ailleurs les PAT en place peuvent bénéficier d'un label décerné par le MAA, le financement étant alors centré sur les plans d'action. Sur 150 initiatives recensées, 53 PAT ont bénéficié de l'AAP et 27 PAT sont labellisés. Il est à noter que l'AU ne paraît pas en tant que telle dans les PAT mais s'intègre dans

⁴² Le PNA et le PNNS (plan national nutrition santé porté par le ministère en charge de la santé) sont les deux principaux outils de la politique nationale de l'alimentation et de la nutrition portée par le gouvernement pour 2019-2023. Ils font l'objet d'un document de présentation commun présenté lors du Comité Interministériel de la Santé du 25 mars 2019 : le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN).

⁴³ Pour le PNA 3: MAA : 1,3 M€ (avec +0,3 M€), ADEME : 0,5M€ (+ 0,1€), MSS : 0,2 M€

les projets dits « urbains » (portés par des métropoles) vs « ruraux » (portés par des parcs naturels régionaux ou des PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural). L'AU dans les PAT « urbains » transparaît à travers les projets de jardins partagés et la problématique du foncier agricole. On observe une montée en puissance de PAT mixant les approches rurales et urbaines.

On note pour le PNA 3 (2019-2020) un accroissement du budget qui met l'accent sur l'appui aux animateurs PAT, l'essaimage des projets exemplaires, et les projets innovants notamment en matière de justice sociale (aspect actuellement présent que dans 40% des projets contre plus de 60% pour la restauration collective). Un souci de voir les nouveaux PAT intégrer plus globalement l'ensemble de axes inscrits dans la loi de 2014⁴⁴ est clairement affiché.

D'autres ministères développent des outils pouvant s'apparenter à la démarche PAT ou offrir un potentiel de partenariat et de synergies.

Outil du MSS : Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par une agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il permet l'accès à un logo ou un financement réservé aux quartiers prioritaires. La santé⁴⁵ est abordée sous l'angle de la prévention par « *la valorisation des compétences psycho-sociales vs la stigmatisation des déficiences* » (Laurence Perrin, ARS Ile-de-France). En tant qu'outil territorial de santé, dont l'alimentation est un facteur important, il peut présenter des synergies avec l'outil PAT.

Outils du MTES en lien avec l'économie sociale et solidaire (ESS), très présente dans le sujet de l'AU : les PTCE (pôles territoriaux de coopération économique)⁴⁶, lancés dans les années 2000 et reconnus par la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014, sont conçus pour développer les territoires en s'appuyant sur le principe coopératif, recréer des filières, des emplois et de revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement (exemple du PTCE Bou'Sol qui anime un réseau de boulangeries « Pain & Partage »). Une évaluation de cet outil est en cours. Actuellement, on parle plutôt de la démarche « French Impact »⁴⁷ qui cherche à « fédérer, valoriser et développer les initiatives locales à fort impact social et environnemental pour qu'elles deviennent des solutions nationales ». Elle intervient au travers de trois programmes dont le programme Territoires qui labellise des écosystèmes locaux d'innovation sociale au bénéfice de la résolution de trois défis : plus de 50% des 27 territoires labellisés à ce jour ont choisi un défi en lien avec l'alimentation, dont la région Nouvelle-Aquitaine qui cite explicitement les PAT, et la Métropole de Toulouse, l'agriculture urbaine.

Outil MCT : le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » lancé en 2019 vise à pérenniser le fonctionnement des tiers-lieux⁴⁸ qui contribuent à la cohésion sociale et transforment les territoires. Il est doté de 45 millions d'euros.

⁴⁴ Cas exemplaire du PAT du Grand Clermont : co-porté par le PETR (également porteur d'un SCoT) et le PNR Livradois-Forez, il adopte une vision systémique de l'alimentation sur un territoire vaste (1/3 de la SAU du département) et dans une démarche prospective.

⁴⁵ Définition de l'OMS : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

⁴⁶ PTCE : regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

⁴⁷ <https://www.le-frenchimpact.fr/>

⁴⁸ Tiers lieux : les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives

Programme interministériel : « le Gouvernement décide de soutenir ces initiatives publiques et privées en adoptant une nouvelle méthode d'intervention : sans prescrire, sans chercher à normaliser mais en accompagnant, en accélérant et en « outillant » l'ensemble des acteurs ».

En matière d'interministérialité, l'initiative récente (2019) de constitution en Ile-de-France d'une mission interservices sur l'alimentation (MISAL) est exemplaire⁴⁹. Ceci peut constituer un point de départ pour l'articulation de méthodologies de projets.

Les limites actuelles de l'AU

- Sa place dans l'approvisionnement des villes

On ne peut prétendre que l'AU peut assurer l'autonomie des villes en France mais elle doit pouvoir s'intégrer dans une analyse plus vaste des capacités d'auto consommation d'un territoire et des flux d'approvisionnement. Le programme FRUGAL (Formes urbaines et gouvernance alimentaire), projet de recherche-action centré sur les enjeux systémiques liés à l'approvisionnement alimentaire des métropoles, cherche à répondre à cette question. Porté par des chercheurs et des acteurs du Grand Ouest et de la région Rhône-Alpes⁵⁰, le parti pris est celui d'une autonomie alimentaire accrue dans une perspective de villes territoire post-carbone et d'une meilleure valorisation économique et sociale des ressources de ces territoires.

- Des questionnements sur la qualité organoleptique, nutritionnelle et sanitaire des produits issus de l'AU

Les qualités particulières, organoleptiques et nutritionnelles, des produits issus de l'AU restent à démontrer. On suppose que la proximité participe, par le choix de stades de récolte plus tardifs, à améliorer la qualité gustative. En revanche, l'aspect nutritionnel reste encore très peu étudié, à l'instar des produits en agriculture « conventionnelle ». Seuls les produits issus de l'AB ont fait l'objet d'un rapport de l'AFSSA en 2003⁵¹. La question de l'effet du mode de production (notamment en comparant la pleine terre et le hors sol en hydro ou aéroponie) reste donc entière.

Concernant l'angle sanitaire, le sujet a déjà été abordé dans les paragraphes 235 et 31.

L'intérêt de l'AU

- Sur les circuits courts et de proximité :

En sus des paniers en vente directe, formule la plus connue, les commerces de détail de proximité en ville constituent un potentiel de débouchés pour des produits locaux. Le nouvel essor des marchés de gros créant des carreaux de producteurs contribuent aux efforts de démarcation de ces commerces par rapport à la grande distribution. Cette dynamique illustre l'intérêt d'une complémentarité de l'offre en produits agricoles entre les territoires urbains, péri-urbains et ruraux, ou, autrement dit, « des légumes-feuilles aux céréales ».

L'exemple du marché de gros (ex. MIN) de Toulouse est intéressant à ce titre avec la signature d'un contrat de réciprocité entre la métropole de Toulouse et le PETR Porte de Gascogne (32)⁵², contrat qui a contribué à l'entrée de producteurs du Pays au carreau des producteurs.

⁴⁹ DRIHL, DRIAAF, DIRECCTE, DRIEE, DRIEA, ADEME Ile-de-France et trois rectorats (Paris, Versailles, Créteil) pour identifier les thématiques et les actions prioritaires de l'État dans la politique de l'alimentation vis-à-vis de l'éducation alimentaire, la restauration collective, les projets alimentaires territoriaux (5 en cours en 2019) et la lutte contre la précarité alimentaire.

⁵⁰ Ce projet s'inscrit dans le programme PSDR4 (Pour et Sur le Développement Régional) dont les organismes en charge sont l'INRA, l'Irstea et l'Iffstar. « Terres en ville » (réseau national de grandes agglomérations et métropoles française) en est l'acteur référent.

⁵¹ Evaluation nutritionnelle et sanitaire des aliments issus de l'agriculture biologique. Synthèse écrite par Denis Lairon in *Innovations Agronomiques* (2009) 4, 281-287

⁵² Signé en 2016, ce contrat de réciprocité s'est matérialisé sur le sujet de l'agriculture et de l'alimentation sur un PAT commun, validé en 2018.

Le cas de la métropole Aix-Marseille Provence illustre la volonté de réorienter les productions traditionnelles : cette métropole vise, par son PAT avec le Pays d'Arles⁵³, à tourner les productions actuellement destinées à l'export vers un approvisionnement local, dans une logique de système alimentaire global, par effet d'entraînement d'acteurs de l'ensemble de la société (des producteurs aux distributeurs inclus en passant par les logisticiens, la formation, la recherche et la société civile).

- Par une contribution à la justice alimentaire (l'accès pour tous à une alimentation de qualité)

Les PAT intègrent la dimension précarité alimentaire⁵⁴ (dans le sens d'une approche intégrée de cette question, au-delà de l'aide alimentaire) principalement par le biais des jardins partagés.

Les quelques exemples ci-dessous illustrent les liens qui se développent sur le terrain entre politiques alimentaires et politiques sociales ainsi que la contribution active et concrète de la recherche sous la forme de recherche-action, ou recherche-accompagnement.:

- o Le projet de « Microferme du 20° » financée par FIS mené en recherche-action; suivie par Adeprina (APT) et Upcycle (aspect recyclage)
- o Longjumeau – Rocade de Bel Air (Essonne) : recherche-action avec Agro ParisTech sur l'intérêt d'un dispositif couplant production et transformation de produits frais dans les parties communes d'un quartier d'habitat social, dans le but d'éditer un guide méthodologique sur la base de retours d'expériences de 10 initiatives étudiées.

L'action combinée de jardins de proximité servant de support à la sensibilisation à une alimentation équilibrée, à des ateliers de cuisine et à des outils d'aide à l'achat alimentaire (outil Opticourses⁵⁵) participent aux objectifs du PNA et du PNAN.

Les leviers à actionner

Une démarche de territoire offre une garantie de cohérence systémique qui ne peut exister avec des initiatives privées et isolées. Par exemple, les exemples d'achat de terres par des distributeurs ou d'intégration de modules de production dans des points de distribution, illustrent probablement un objectif d'une simple communication (faibles quantités fournies au regard des besoins). La mission estime que les projets s'inscrivant dans des démarches à l'échelle de territoires sont donc à privilégier.

L'outil PAT constitue une excellente entrée en s'engageant dans une logique de connexion des territoires (hybridation territoriale) et non de segmentation. Il est absolument nécessaire qu'il s'insère dans une approche globale du projet territorial, vers une santé non seulement alimentaire mais également sociale, économique, paysagère (d'où son lien fort avec les outils de planification, point abordé ci-dessous). L'impulsion donnée par le MAA vers des PAT plus globaux (intégrant plus les aspects relatifs à la précarité et les approches de système alimentaire du territoire) va dans le bon sens mais la question du financement de l'animation dans la durée reste d'actualité. La convergence de plusieurs outils publics, présentés ci-dessus (CLS, PTCE, Tiers Lieux) ouvre des perspectives

⁵³ 1^{er} producteur français de : tomates, salades, courgettes, pêches et nectarines, poires, olives et riz – 2 millions de personnes – 121 communes

⁵⁴ Précarité alimentaire : être en situation de vulnérabilité économique et sociale

⁵⁵ Le programme Opticourses, coordonné par Nicole Darmon, INRA, a pour objectif de permettre à des personnes qui doivent faire face à des contraintes financières, d'améliorer leur équilibre alimentaire en favorisant l'achat d'aliments de bonne qualité nutritionnelle pour leur prix.

de synergie qu'il reste à explorer précisément.

Une approche territoriale de l'alimentation nécessite de connaître les besoins en alimentation des territoires urbains et de la capacité de locale d'y répondre. Pour cela, l'analyse des flux alimentaires et leurs modélisations économiques seraient nécessaires. Le projet TORSADES⁵⁶ (2019-2020) propose une analyse englobante des systèmes alimentaires territoriaux et met en discussion des scénarios de reconnexion agriculture–alimentation avec des acteurs de l'agriculture et des territoires.

De la même façon que la complémentarité des gammes entre AU et autres sources d'approvisionnement est incontournable, la complémentarité voire la mutualisation des outils de distribution, permettrait d'intégrer, dans les projets d'AU, les savoir-faire des filières longues, notamment en matière de logistique.

La poursuite de programmes de recherche permettant une meilleure maîtrise des risques sanitaires liés à la pollution de sols et sur la qualité nutritionnelle des produits agricoles en lien avec les systèmes de production (ex. indoor et en sol) est central pour objectiver la qualité de l'offre et d'éviter des allégations non fondées.

En synthèse, **la mission repère deux types de leviers importants :**

- **L'un relevant d'une approche territoriale, par le biais des PAT, en synergie avec des outils d'autres ministères présentant des compatibilités dans la mise en œuvre.**
- **L'autre relevant de la recherche et du développement des connaissances sur la qualité sanitaire (pollution des sols) et nutritionnelle (pleine terre vs indoor) des produits issus de zones urbaines et périurbaines.**

3.3. Favoriser la relève agricole

La diminution continue des surfaces et des exploitations agricoles constitue des points très préoccupants pour l'avenir de cette activité économique.

La relève agricole est tributaire de l'existence de porteurs de projets, de leur formation et de celle d'une main d'œuvre qualifiée, de la possibilité d'accès au foncier, de l'attractivité du métier et de la viabilité des activités développées.

L'agriculture urbaine ne s'affranchit pas de ces points mais présente des spécificités qui sont, selon le cas, des forces ou des faiblesses ou plus simplement des révélateurs de verrous rencontrés plus largement dans les zones rurales.

Il sera traité ici des sujets de planification territoriale et d'accès au foncier par les porteurs de projets. Ces deux échelles sont complémentaires : la planification permet de préserver les sols agricoles en les intégrant dans une cohérence d'ensemble, l'accès au foncier à l'échelle de la parcelle (ou du bâti investi par le projet : toit, souterrain) concrétise la mise en valeur des espaces.

⁵⁶ INRA-CNRS – trois territoires sont analysées : les plateaux de Saclay – la Brie laitière et l'ouest vosgien.

3.3.1. Politiques du foncier

A - La planification : la planification urbaine intègre l'AU, notamment dans la planification territoriale à l'échelle des PLUi et des SCoT avec la problématique de la préservation des terres agricoles et au travers des outils de politique de la ville (dispositif des quartiers prioritaires QP), géré par l'ANRU⁵⁷).

L'ANRU vient de lancer en janvier 2020 un appel à projet dénommé « Les quartiers fertiles », dont les objectifs sont « *de concrétiser le déploiement opérationnel d'un volet AU dans une centaine de projets (parmi les 450 QP), d'accompagner notamment les actions de structuration de filières économiques pour favoriser les emplois directs et indirects, et faire ainsi de l'AU un moteur de développement endogène local en encourageant les initiatives dans lesquelles les habitants sont au centre* ». Dans le cadre de la nouvelle feuille de route plan « ville durable » du ministère en charge de la cohésion des territoires, dont l'ambition est d'atteindre une ville neutre en carbone à horizon 2050, une enveloppe de 21M€ est réservée aux 30 premiers projets sélectionnés d'ici l'été.

Dans les documents d'urbanisme (soit dit en passant, le terme d'urbanisme illustre la logique dominante donnée à la planification du territoire), les outils tels que les ZAP⁵⁸ et les PAEN⁵⁹ permettent de sanctuariser des espaces à vocation agricole, en les opposant aux zones à urbaniser. La progression incessante de l'artificialisation de terres agricoles malgré ces outils montre les limites de la logique.

Coline Perrin défend une autre approche : « *la sanctuarisation génère des conflits alors que le dynamisme de projets permet le consensus tout en arrivant à préserver* ». Avec CT.Soulard et E.Chia (2016), elle met en évidence l'importance croissante des démarches de projet par rapport aux démarches réglementaires, ce qui permet « *aux acteurs de se créer un langage commun, d'apprendre à travailler ensemble et d'explorer les champs du possible [...]* la gestion du foncier agricole deviendrait [alors] un levier de développement parmi d'autres ». Cette publication met l'accent sur l'intérêt d'une gouvernance du foncier agricole périurbain fondée sur des modalités adoptées par les acteurs locaux en ne se limitant pas aux outils de l'urbanisme. De la même manière, Monique Poulot (2014) défend, dans les projets agri-urbains, « *les logiques de partage sur un même espace les domaines de transaction entre acteurs à la recherche d'un projet commun autour de l'agriculture, depuis la délimitation d'une enveloppe territoriale jusqu'aux modalités de culture et aux formes de contact entre bâti et agriculture* ».

L'agriculture urbaine contribue à établir de nouveaux partenariats entre agriculteurs urbains et les collectivités et riverains dans le cadre d'un politique de système alimentaire territorial. Deux exemples sont intéressants à souligner : le projet d'agro-quartier dans la métropole de Nantes (« les fermes de Doulon ») et dans la Métropole de Toulouse, l'Agriparc et l'Agriville⁶⁰ du Paleficat.

Dans le cas de Nantes Métropole, l'originalité de la démarche est de partir de la définition du projet agricole par l'aménageur pour organiser l'intervention des promoteurs. Une réflexion d'ensemble a permis d'affiner le zonage du PLUi en créant une zone AD, pour « agriculture durable », et en y

⁵⁷ Agence nationale de rénovation urbaine

⁵⁸ Zone d'aménagement protégée, instituée par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999

⁵⁹ Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains instauré par la loi du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux (DTR)

⁶⁰ dans le cadre de l'AAP « Dessine-moi Toulouse » de Toulouse Métropole. Deux sites contigus :

- Agriville, pour accueillir familles, travailleurs et riverains autour d'un écosystème lié à l'agriculture urbaine
- Agriparc, espace hybride croisant terres agricoles, logements, espace public et espaces verts préservés le long des berges de l'Hers.

intégrant des zones UMB, pour « mixité urbaine », destinées à organiser le positionnement des bâtiments agricoles nécessaires à la zone AD, en favorisant la mutualisation et la mixité. La prise en compte du fonctionnement des exploitations est fondamentale, ainsi que l'ouverture des fermes sur le quartier, par exemple par des actions de pédagogie pour favoriser la tolérance et par le traitement approprié des espaces de transition entre l'espace habité et l'espace cultivé.

Dans le cas de Toulouse Métropole, ce quartier de 120 ha, jouxtant Toulouse, encore faiblement urbanisé, est intégré dans un projet de ZAC et prévoit un parc de logement de 6000 habitants. Il combine :

- Un Agriparc de 20 ha, au bord d'un affluent de la Garonne, à dominante maraîchère, associant exploitations maraîchères, logement social destiné aux exploitants, pépinière pour la ZAC, ateliers pédagogiques, avec un projet de SCIC avec la collectivité et les consommateurs pour organiser la vente, un service d'appui aux habitants par un maraîcher....
- Un parc urbain (Agriville), à dominante urbaine mais intégrant un espace maraîcher qui sera proposé aux habitants (rôle de vitrine de l'espace Agriparc et un point de vente des produits de l'Agriparc).

De façon plus globale, les programmistes urbains anticipent de nouveaux usages (Fablab – Tiers Lieux – conciergeries...) en partant de l'écosystème urbain. De nouvelles maisons de quartier autour de l'agriculture et l'alimentation sont évoquées.

Par ailleurs, un autre déterminant mériterait d'être intégré dans la logique de la planification : la **qualité des sols** (caractéristiques agronomiques, présence de pollutions antérieures), afin de définir, de la façon la plus pertinente possible, la destination des parcelles. Le Programme MUSE du CEREMA « Intégrer la multifonctionnalité des sols dans les documents d'urbanisme »⁶¹ cherche à apporter une méthodologie permettant de prendre en compte ce facteur « sol ».

Le programme Desti-sol (lancé en 2014) inclut à partir de 2020 un volet AU⁶² qui vise à caractériser les sols, leurs fonctions et les services écosystémiques qu'ils apportent pour concrètement orienter les formes d'agriculture urbaine et les choix d'espèces cultivables sur un sol donné. Un Outil d'Aide à la Décision (OAD) sera proposé aux acteurs.

En zone agricole, l'installation et l'évolution de projets multifonctionnels peut être freiné par la difficulté pour le porteur de projet de se loger ou de construire des bâtiments professionnels (accueil de groupes, stockage, atelier de transformation, restauration...). Le sujet du « **bâti alimentaire** » est délicat puisqu'il s'agit à la fois de préserver les terres agricoles de l'artificialisation et permettre un bâti utile à l'activité. Ceci a donné lieu à la formulation dans la loi SRU⁶³ de « constructions et installations nécessaires à l'activité agricole ». L'appréciation du caractère de nécessité est sujet à caution. La fédération des agences d'urbanisme⁶⁴ fait valoir l'importance d'intégrer en amont la gestion de ces bâtiments dans un projet territorial transcrit dans un document d'urbanisme. L'INRAE-

⁶¹ 2017-2020 : ce programme a pour objectif de développer **une méthodologie qui permette de caractériser la qualité des sols d'un territoire et de la cartographier**. Ceci afin de permettre aux collectivités en charge d'élaborer un document d'urbanisme et d'adapter leur projet de territoire à l'usage qui peut être fait de ces derniers. Une des finalités du projet est de protéger de l'urbanisation les sols en capacité de rendre le plus grand nombre de services.

⁶² Ce programme financé par l'Ademe, vise l'élaboration d'une méthodologie pour prendre en compte les potentialités des sols dans la définition des programmes d'urbanisation dès le début de leur élaboration afin d'adapter les aménagements à ces potentialités.

⁶³ Loi Solidarité et Renouvellement Urbain, 2000.

⁶⁴ FNAU – Dossier n° 44 – décembre 2018- « Planification alimentaire : enjeux et initiatives locales » - p.14 et 15. Espace de 15ha organisé autour de fermes de 1 à 4ha.

UMR Innovation a lancé un projet de recherche « BâtiAlim »⁶⁵ visant à expérimenter des solutions innovantes de gestion durable du bâti (mutualisation, bâti modulable voire transportable....).

B - L'accès au foncier des agriculteurs urbains : ce point soulève préalablement la qualification de l'activité projetée en activité agricole. Une telle définition (article L 311-1 du code rural⁶⁶) n'est pas sans enjeu : elle est le point de référence pour des outils de politique agricole fondamentaux tels que l'autorisation d'exploiter (AE), l'accès au bail rural. B.Grimonprez pose la question « *L'agriculture urbaine : une agriculture juridiquement comme les autres ?* »⁶⁷. Il rappelle que « *la définition de l'activité agricole ne s'attache ni à la localisation de la production ni à son support* » et il argumente pour « *créditer les productions urbaines d'authentiques formes d'agriculture* » tout en analysant leurs spécificités (projets sans liens avec les « *fonds de terre ou sur de petites parcelles, déployant des activités ne se situant pas directement dans le prolongement de l'activité agricole telle que définie dans le code rural.* »), spécificités qui militeraient pour un droit spécifique ou adapté à ces formes d'agricultures.

En rappelant que « *le droit rural est moins un ordre juridique lié à l'espace qu'un corpus normatif socio-économique* », il met l'accent sur le fait que ce droit est l'expression d'un système socio-économique, et que les objectifs attribués par ce système à l'activité agricole sont susceptibles d'évoluer. La diversité des formes d'agricultures urbaines, et de leurs services rendus à la société, nécessitent donc une définition préalable des attendus avant toute évolution du droit.

On peut constater que les activités de pédagogie, de sensibilisation à l'environnement, à l'alimentation, ou d'insertion sociale, intégrées très souvent dans les projets d'agriculture urbaine, ne sont pas prises en considération dans les critères de définition de l'activité agricole ou d'affiliation sociale. Ceci constitue une illustration de l'évolution des repères socio-économiques que soulève l'agriculture urbaine :

- L'autorisation d'exploiter : une telle autorisation est nécessaire sur la base de critères tels que la surface et la capacité agricole. C'est ce dernier critère qui justifie le plus souvent de déposer une demande. L'outil ayant été conçu pour la gestion de la concurrence dans l'accès aux sols agricoles, une telle démarche ne paraît pas avoir beaucoup de sens pour des surfaces sans lien avec le sol naturel (cultures sur les toits ou dans des parkings). Dans les autres cas, l'instruction des dossiers « non urbains » est peu sélective : la question qui se pose est de définir si on persévère dans cette voie, ou si on définit le type d'agriculture urbaine souhaitée.
- L'accès au bail rural : conçu également pour le contexte « rural » de l'agriculture, cet outil vise à favoriser la pérennité d'une activité nécessitant des investissements généralement inscrits dans la durée (long retour sur investissements). Dans le cas de l'AU, la nature et le niveau d'investissement sont très variables. La forme de contractualisation la plus utilisée sont des baux précaires (commodats ou prêts à usage, convention d'occupation

⁶⁵ BâtiAlim : expérimentations pour une gestion durable du bâti alimentaire – 2018-2020. Ce projet réalise un travail d'inventaire pour caractériser le bâti alimentaire, son cadre réglementaire et les solutions architecturale. Trois prototypes sont à l'étude : un bâtiment de stockage de matériel et de végétaux démontable (pouvant se substituer à une chambre froide sur un terrain sans accès au réseau d'électricité), un bâtiment de transformation de végétaux démontable pour des micro-fermes en maraîchage et un prototype d'abattoir mobile. Un volet porte sur la législation nationale encadrant les constructions agricoles (diversité des interprétations, vulgarisation, marges de manœuvre pour l'innovation...). Il accompagne 3 acteurs de PACA (un pays, une association et une fédération de CIVAM).

⁶⁶ Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

⁶⁷ Revue du droit rural, 2019, étude 19.

précaire, autorisation d'occupation temporaire...) avec le risque, en cas de conflits ultérieurs, que ces accords fassent l'objet de requalification en baux ruraux par le juge.

L'utilisation du bail rural sur des terres appartenant à des collectivités est limitée pour plusieurs raisons : elles ne peuvent signer un bail rural sur des terres en réserve foncière ou sur leur domaine public, et dans leur domaine privé, le bail est résiliable à tout moment si cela est nécessaire pour un projet déclaré d'utilité publique. Or ces parcelles constituent un réservoir de surfaces pouvant intéresser des porteurs de projets et également un levier pour maintenir ou redévelopper l'agriculture en périurbain. Dans la région urbaine de Montpellier, les propriétés publiques représentent 17,5% de la surface totale (soit 8 000 ha dont la moitié présente un intérêt agricole), elles appartiennent pour moitié aux communes⁶⁸.

- Accès à l'information des parcelles disponibles : il conditionne la réalisation de tout projet et est dépendant de différents réseaux (traditionnels tels que SAFER, chambres d'agriculture, ou alternatifs : Terres de Liens, collectivités...). Les initiatives sont foisonnantes chez ces dernières : création d'Associations foncières agricoles (AFA), bourses au foncier. L'INRAE et Terres de Liens ont initié une plateforme web collaborative RECOLTE⁶⁹ pour la préservation des terres agricoles et l'accès au foncier : cette plateforme vise à structurer une communauté d'échanges sur le foncier agricole composée de chercheurs, de citoyens, d'agriculteurs et d'élus locaux. Elle sera lancée au printemps 2020 et recueillera sous forme de fiches projets des expériences collectives et territoriales.

Il est à noter que la gestion du foncier à l'échelle de la parcelle n'est pas une question qui relève exclusivement de la sphère agricole. Le développement de l'AU fait que les collectivités s'impliquent de plus en plus ainsi que la société civile : l'association « Terres de lien » participe activement, selon les régions, au tour de table associant collectivités, SAFER et profession agricole.

Certaines collectivités ont une démarche volontariste et essaient de tirer parti des outils réglementaires existants, en matière de planification et gestion de parcelles. Elles combinent zonages de protection et achat de terres, dans l'objectif d'installer directement des maraîchers (cas de Mouans Sartoux qui associe exploitation en régie et location de parcelles à des maraîchers), ou de créer des « espaces tests » pour faciliter des installations ultérieures grandeur nature.

Les leviers à actionner

En matière de planification, la mission repère l'importance d'une orientation de la planification vers une **planification urbaine ET alimentaire**. A cet effet deux axes sont à privilégier :

⁶⁸ Mobiliser la propriété publique en faveur de l'agriculture périurbaine ? Le cas de la région de Montpellier (France) – Coline Perrin -VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 17 Numéro 1 | mai 2017

⁶⁹ Pour « Recueil d'Expériences Collectives Territoriales » - UMR Innovation de l'INRAE

- Intégrer les démarches PAT dans les SCoT

Cette intégration permet une approche globale de l'alimentation dans l'aménagement du territoire. Le cas du grand Clermont est exemplaire. Le PAT constitue une déclinaison opérationnelle du SCoT⁷⁰ et il est prévu de réviser le SCoT à la lumière du PAT. La collectivité prévoit de réaliser le recensement et la qualification du foncier agricole appartenant aux communes et entreprend de convaincre des propriétaires privés, à l'occasion de changement de destination de zones, pour réorienter les productions traditionnelles (céréales) dans l'objectif d'organiser une filière maraichère locale. En parallèle, une dynamique de partenariat avec la chambre d'agriculture, Terres de Liens et Bio 63 se met en place pour définir l'ingénierie nécessaire pour ces nouvelles installations (financement, accompagnement, choix des porteurs de projets...).

Dans le cas d'Ile-de-France, le SDRIF de 2013 (« Ile-de-France 2030 ») a ajouté un défi alimentaire. De façon plus générale, et dans un premier temps, une rencontre FNSSCoT et RNPAT permettrait d'organiser une acculturation réciproque.

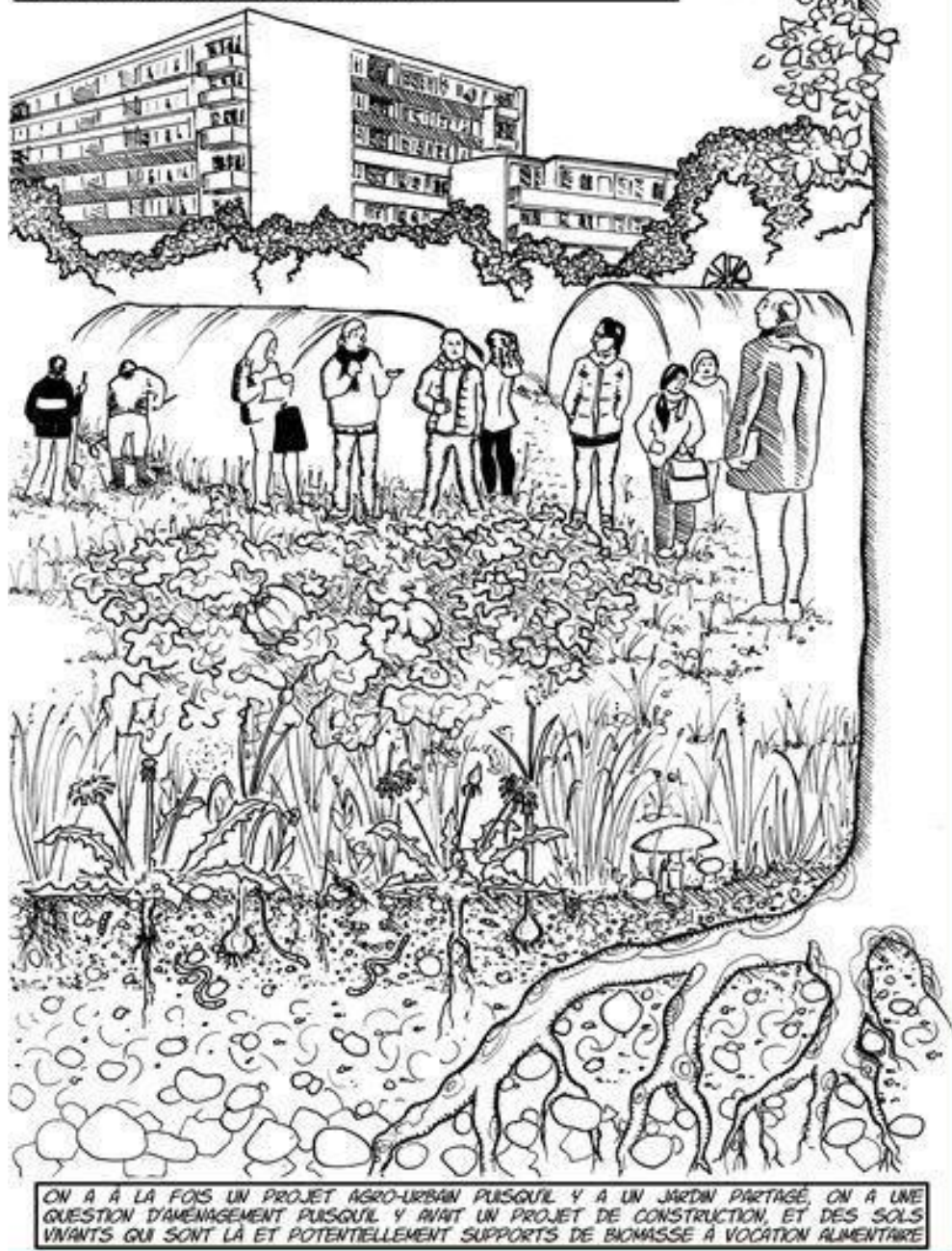
- Introduire dans l'élaboration des PLUi et SCoT des temps d'apprentissage

Ces temps d'apprentissage sont nécessaires entre urbanistes et agriculteurs sur les questions de qualité des sols, de circulations nécessaires, de besoin de bâti... Un interview de Christophe Schwartz⁷¹, sur un projet d'agro-urbanisme associant étudiants en agronomie et en architecture-urbanisme sur la Métropole du Grand Nancy au jardin participatif des Trois Maisons, illustre l'importance d'une telle approche transdisciplinaire : « Un sol est un volume vivant. Lorsqu'on le décape, on le modifie et il n'a plus les mêmes capacités à rendre des services et c'est pourtant ce qu'on attend des sols en ville. Le tronc commun d'analyse des choses c'est justement cette logique de service. Tout le monde comprend la notion de service ».

⁷⁰ SCoT validé en 2011 – PAT lauréat de AAP PNA 2016-2017

⁷¹ Professeur de pédologie urbaine au laboratoire des sols et de l'environnement, université de Lorraine

CE TERRAIN DES TROIS MAISONS A ÉTÉ APPRÉHENDÉ À PLUSIEURS ÉCHELLES, JUSQU'À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPÔLE, ET A RÉVÉLÉ UN NOUVEAU PAYSAGE. LA LISIÈRE, C'EST L'ARTICULATION VILLE/CAMPAGNE QUI SE FAIT PHYSIQUEMENT ET SYMBOLIQUEMENT.



Collectif Vu d'ici – expérimenter un agro-urbanisme participatif

A l'échelle des porteurs de projets, la **notion d'activité agricole mérite d'être explicitée** en étudiant comment y introduire la production de services environnementaux et sociaux : ceci nécessite la révision de l'article 311-1 du code rural qui fait référence pour la définition d'une activité agricole mais dont la jurisprudence circonscrit cette dernière à une activité majoritairement de production.

De façon plus globale, la mission constate que l'expérimentation est un levier d'action qui s'inscrit bien dans la logique d'innovation sous-tendue dans les projets en AU. Elle constitue un moyen de

déboucher sur l'adaptation des points de la réglementation citée plus haut, en collant aux réalités de terrain. Elle pourrait se dérouler dans des zones qualifiées, par exemple, « d'agriculture d'alimentation de proximité », définies dans des SCoT ou PLUi volontaires. L'objectif est de tester la contractualisation sociétale locale par le biais des autorisations d'exploiter, baux et contrats introduisant des clauses de partenariats (vente locale, accueil de classes, sensibilisation de citoyens...) ou de mode de culture (à l'instar des baux à clauses environnementales). Cette expérimentation passerait par un appel à candidature définissant les objectifs et offrant l'opportunité de dépasser les limites actuelles des outils (baux, autorisation d'exploiter, bâti agricole, contrats de services, gestion du foncier...); elle intégrerait également l'organisation d'échanges à partir de différentes initiatives innovantes menées par des collectivités afin de bénéficier de leurs retours d'expériences.

La mission propose donc une démarche d'expérimentation de politiques publiques destinée à faire évoluer les réglementations qui s'appuie sur des SCoT en cours d'élaboration ou de révision et les retours d'expérience des collectivités.

Une première étape préalable à cette expérimentation pourrait être l'organisation d'un colloque sur l'accès au foncier en zone urbaine et périurbaine en mobilisant des experts en droit rural et en droit de l'urbanisme, en lien avec la fédération nationale de agences d'urbanisme (FNAU), et en s'appuyant sur des retours d'expérience de collectivités et programmes de recherche. Ceci présenterait l'avantage de créer un réseau d'expérimentation autour d'initiatives innovantes mais actuellement dispersées.

3.3.2. Politiques de formation et d'accompagnement des acteurs

L'enjeu est d'accompagner de nouveaux acteurs pour la plupart éloignés des problématiques agricole.

Il s'agit en premier lieu de **former les porteurs de projets**, futurs agriculteurs qui ne sont pas issus du monde agricole et qui sont souvent en reconversion professionnelle. Le niveau requis pour former des professionnels compétents, d'après les interlocuteurs rencontrés, semble être les niveaux IV ou III. La formation attendue a ceci de spécifique : outre la maîtrise des techniques de production de base, elle doit permettre d'acquérir la polyvalence requise à la fois pour le management de systèmes multifonctionnels alliant, selon les projets production, commercialisation, éducation–animation, transformation, et pour développer une capacité à situer son projet au sein de réseaux d'acteurs diversifiés urbains, ruraux⁷²... La formation doit également porter sur des aspects techniques spécifiques liés à la localisation urbaine des projets. L'offre doit donc être flexible dans la forme et dans le contenu pour s'adapter aux besoins spécifiques de chaque projet, et très ciblée pour répondre aux questions concrètes de porteurs de projet relativement diplômés, aptes par ailleurs à se documenter par eux-mêmes (cf. partie 24 « Acteurs »).

⁷² IRFEDD : Institut régional de formation à l'environnement et au développement durable qui vient d'ouvrir une formation à Marseille propose de sensibiliser et de former l'ensemble des acteurs impliqués en prenant comme cadre d'analyse l'émergence de systèmes alimentaires territorialisés (SAT). Les cahiers de l'orientation. « Agriculture urbaine et systèmes alimentaires territorialisés : faut-il professionnaliser les acteurs ? » 2016.

Elle relève donc prioritairement de dispositifs de formation professionnelle continue et d'une logique d'accompagnement personnalisé⁷³. Cet accompagnement peut s'inscrire dans des dispositifs existants comme les espaces tests et relèverait, selon les interlocuteurs rencontrés, d'une forme de « compagnonnage » centrée sur le projet d'installation et les apprentissages nécessaires à sa réalisation.

La formation concerne également **les collectivités, les urbanistes et les architectes**. A ce niveau les besoins de formation sont différents. Ils portent sur une appréhension des enjeux du passage d'une planification urbaine à une planification alimentaire en intégrant les exigences liées aux diverses formes d'agriculture urbaines, et périurbaines. Une formation a été initiée par AgroParisTech depuis deux ans dans le cadre d'EXP'AU (cf. paragraphe 244). Des documents méthodologiques ont été produits à destination des collectivités.

Se pose alors la question du positionnement du système de formation relevant du MAA face à cette nouvelle demande ainsi que celui de l'appareil d'encadrement professionnel de l'agriculture notamment pour accompagner les porteurs de projets en AU dans leur installation.

Les freins et les leviers identifiés

La plupart des professionnels de l'agriculture urbaine rencontrés ne perçoivent pas l'enseignement agricole comme une ressource mobilisée pour les accompagner. Ils formulent cependant des attentes fortes sans faire forcément la distinction entre les prérogatives et l'organisation de la formation initiale et celle de la formation professionnelle agricole continue rassemblées au sein des mêmes établissements publics locaux de formation (EPLEFPA). La mission a pourtant recensé⁷⁴, des initiatives mettant en jeu les exploitations d'EPLEFPA comme à Lyon Dardilly et Tours Fondettes, Nantes, Antibes, montrant que des projets d'AU associent les établissements et des collectivités, selon des formes très variées. Il est certain que ces projets d'établissement trouvent dans les formations un prolongement pédagogique. Mais ceci n'est pas immédiatement lisible dans l'intitulé des formations au niveau national pour les porteurs de projets susceptibles d'être intéressés.

La distance observée entre les porteurs de projets, les acteurs institutionnels rencontrés et l'enseignement agricole peut s'expliquer à la fois par :

- Le profil des porteurs de projets, souvent militants. Le rejet de l'agriculture traditionnelle et de l'ensemble du système de développement qui l'accompagne dont fait partie l'enseignement agricole (EA) les conduit plutôt à chercher des formations nouvelles dans d'autres lieux ;
- Les modalités de construction de l'offre de l'enseignement agricole. Les diplômes de l'enseignement agricole par leurs intitulés sont ciblés sur de grands champs professionnels génériques et ne se réfèrent pas à des métiers précis. L'adaptation aux réalités locales, et aux projets professionnels dans le cadre de la formation professionnelle continue, est laissée à l'initiative des établissements sans affichage institutionnel. De plus l'évolution significative apportée aux contenus de formation prescrits pour préparer les futurs professionnels à assurer une transition agro-écologique de notre agriculture n'est pas forcément perceptible à l'extérieur du système.

⁷³ Une expérimentation en cours d'une « formation-accompagnement » de micro-fermes urbaines sur le modèle du compagnonnage (programme Microagri financé par la Fondation de France) en Gironde impliquant des professionnels expérimentés volontaires, des chercheurs de Bordeaux Sciences Agro, des établissements d'enseignement agricole publics et privés, la chambre d'agriculture nous semble préfigurer les dispositifs qui devraient être amenés à se développer.

⁷⁴ L'annexe 3 rassemble les informations recueillies par la mission sur les formations existantes. Il s'agit d'un simple repérage faute de lieu de collecte d'une information exhaustive qu'il serait utile de mettre en place.

- Pour les acteurs de l'EA au niveau national rencontrés, l'AU n'est pas un sujet en soi mais plutôt un exemple de systèmes agro-écologiques (systèmes périurbains), ou comme une diversification de systèmes de production horticoles traditionnels (hydroponie etc.). Ils n'identifient pas l'AU comme génératrice de nouveaux métiers.
- Le système de formation agricole n'est pas habitué à communiquer avec d'autres sphères professionnelles. L'AFAUP, qui est la seule organisation professionnelle (association) en AU, n'est pas connue des services de la DGER en charge de la définition de l'offre de formation. Les deux mondes ne se connaissent pas et donc ne communiquent pas.

Par ailleurs, il faut tenir compte des évolutions de l'organisation de l'offre apportées par la loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel » qui donne la main aux organisations professionnelles, aux branches pour définir les besoins en compétences et proposer des qualifications adaptées aux évolutions des métiers. Ces branches peuvent proposer des certificats de qualification professionnelle (CQP) dont l'enregistrement au registre national des certifications professionnelles (RNCP) permet une éligibilité au compte personnel de formation (CPF) et aux différents dispositifs de financement ouverts aux demandeurs d'emploi ou aux personnes en reconversion. L'agriculture en général et l'agriculture urbaine en particulier, pâtissent d'un manque d'organisation compatible avec ce système. En effet, beaucoup de métiers ne sont pas rattachés à des branches bien structurées.

Malgré ces difficultés, on peut noter qu'une offre de formation spécifique à l'AU commence à s'organiser (annexe 3).

On constate que plusieurs écoles d'ingénieurs intègrent cette problématique dans leurs spécialisations de 3^{ème} année : L'école UniLasalle de Beauvais délivre un mastère spécialisé centré sur « agricultures urbaines et villes vertes ». Une offre diplômante ou qualifiante explicitement ciblée sur l'agriculture urbaine commence à émerger depuis 2 à 3 ans avec une licence professionnelle (LP) à Nantes, deux spécialisations d'initiatives locales (SIL)⁷⁵, l'une proposée par l'école du Breuil, l'autre par la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire.

Sous le même intitulé, toutes ces formations ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Les spécialisations d'écoles d'ingénieurs et la LP permettent de sensibiliser les étudiants aux relations entre ville et agriculture et gestion des territoires périurbains, les enjeux de la reterritorialisation de l'agriculture et les innovations émergentes, l'élaboration de SAT périurbains.

Par contre les SIL s'adressent à des porteurs de projets d'installation et allient contenus techniques et définition stratégique du projet. Le SIL de l'école du Breuil⁷⁶ a été créé il y a trois ans pour accompagner le projet de la ville de Paris de mise à disposition d'espaces urbains pour des formes de végétalisation plurifonctionnelles⁷⁷. Son évolution, cette année, vers un Brevet Professionnel Responsable d'Entreprises Agricoles (BPREA)⁷⁸ spécialisé dans « les fermes agro-écologiques urbaines et périurbaines » répond aux besoins exprimés par les étudiants du SIL des trois dernières

⁷⁵ SIL poste Bac +2. Ces formations, inscrites au fichier national des certifications professionnelles, sont relativement longues : 10 semaines en centre avec 30h d'enseignement hebdomadaire, 14 semaines de stage. Cette certification confère la capacité professionnelle pour s'installer.

⁷⁶ Ecole dépendant de la mairie de Paris et placée sous l'autorité académique de la DRIAAF. Site web : .

⁷⁷ Il s'agit du projet Parisculteurs qui en est à son troisième appel à projet.

⁷⁸ Le BP REA est un parcours diplômant, finançable par le CPF est reconnu dans le cadre d'une démarche d'installation.

années d'avoir plus de temps d'enseignement sur la stratégie d'installation. Le BP REA répond également aux évolutions du contexte : plus d'installations en milieu périurbain, voire rural, nécessitent la capacité agricole des porteurs de projets pour faciliter l'accès au foncier⁷⁹. Deux UCARE⁸⁰ spécifiques à l'AU ont donc été créées: « *Produire dans et autour des villes en milieux contraints* » et « *Faire de l'agriculture ensemble* ». La première est centrée sur des aspects techniques et sur la contextualisation du projet d'installation en milieu urbain. L'ensemble des techniques low-tech et high-tech permettant de répondre à ces contraintes sont abordées. La seconde UCARE est destinée à former à la mise en œuvre de dynamiques collectives qui représentent une caractéristique forte des projets d'AU.

Les leviers à actionner

Au regard de ces premières initiatives il est possible d'envisager un développement rapide de l'offre en s'appuyant sur deux points forts du système d'enseignement et de formation agricoles : le maillage territorial et le fonctionnement en réseau. Le BP REA est un diplôme proposé par un nombre important de CFPPA répartis sur tout le territoire. Sa structure comportant des unités laissées au choix de l'établissement permet de s'adapter à la demande des publics. Des établissements situés dans de grandes métropoles peuvent, à l'image de l'école du Breuil, offrir des parcours adaptés à l'AU débouchant sur la capacité agricole.

- La mise en réseau

Des réseaux thématiques, pilotés par le bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation (BPAPI) de la DGER permettent de mettre en relation les différents établissements, de mutualiser les expériences innovantes à partir d'une animation nationale. Les établissements concernés par l'élaboration d'une offre sur l'AU peuvent facilement être mis en relation. La question se pose de créer un réseau thématique dédié à l'AU ou d'intégrer cette thématique dans un réseau existant. Cette question est importante: l'enjeu est la construction d'une culture professionnelle qui pour l'instant s'inscrit dans une forme de militantisme pas toujours compatible avec les réseaux traditionnels. L'idéal serait de combiner un réseau spécifique permettant d'instaurer une reconnaissance de ce nouveau métier d'agriculteur urbain et de multiplier les échanges avec les autres réseaux thématiques au sein de Resau'them (carrefour de l'ensemble des réseaux) sur des thématiques communes tenant à la transition agro-écologique mais aussi aux aspects multifonctionnels de l'agriculture, à la territorialisation des systèmes de production.

- Les liens avec la recherche

Un autre levier important pour développer une offre de formation et d'accompagnement est l'implication de l'UMR INRA SADAPT et l'institut ASTREDHOR dans la formation des acteurs de l'AU. Les animateurs de cette formation sont prêts à former des formateurs de CFPPA sur des sujets spécifiques à l'AU pour assurer une véritable démultiplication sur le territoire.

La mission estime que le rapprochement entre demandeurs de formation dans le champ de l'AU et l'enseignement agricole représente un enjeu important.

⁷⁹ En 2018 26 % des sortants de la formation sont en cours de procédure d'installation en milieu rural. En 2019 de nombreux candidats annoncent que l'agriculture urbaine est un tremplin de 2-3 ans pour s'installer ensuite en milieu rural.

⁸⁰ UCARE : Unité capitalisable d'adaptation régionale. Ces UCARE laissées à l'initiative des établissements permettent d'adapter la formation aux systèmes de production locaux et au projet professionnel des participants.

A l'heure où l'image des métiers de l'agriculture et du rural s'est considérablement ternie au point de provoquer un infléchissement inquiétant des recrutements dans l'enseignement agricole, et où nombre d'exploitations ne trouvent pas de repreneurs il ne faut pas négliger la passerelle que représentent les métiers de l'agriculture urbaine pour attirer de jeunes citadins vers l'agriculture.

L'effort important de communication initié par la DGER vers les « métiers du vivant » peut trouver dans l'AU et son réseau d'acteurs une cible importante pour informer les urbains et les collectivités de l'évolution de ses formations vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et soucieuse de la qualité des produits.

3.3.3. Politique de l'emploi, de l'insertion et de la solidarité

De nombreux projets en AU intègrent un volet relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS)⁸¹. Cette dernière est en lien avec de nombreuses politiques publiques, dont l'insertion par l'activité économique (IAE), sous forme d'ateliers ou d'entreprises d'insertion. A titre d'exemple, le concept des Jardins de Cocagne⁸² (production et distribution, voire transformation) est fondé sur de tels ateliers, ainsi que l'entreprise Baluchon⁸³ (restauration).

La diversité des projets en AU participe à l'emploi, soit sous forme de l'installation du porteur de projet, soit par l'embauche de salariés (cas de certaines stars up, et d'ateliers ou entreprises d'insertion comme celles citées plus haut). De nombreux projets recherchent la création ou la redynamisation de liens sociaux, on parle alors de rôle dans l'insertion sociale. L'ensemble de ces initiatives illustre les opportunités qu'offre l'agriculture (y compris au-delà de l'AU) à contribuer aux politiques nationales de cohésion sociale.

La **couverture sociale agricole** peut poser problème : le facteur limitant est la petite taille des surfaces mises en production, au regard de la surface minimale d'assujettissement (SMA) définie à l'échelle des départements par type de production, par arrêté préfectoral⁸⁴. En effet, la prise en compte d'activités de services, telle que l'animation pédagogique par exemple, n'est pas prise en considération dans les critères d'éligibilité. Par ailleurs, le choix de l'affiliation (sociale ou autre) suit la logique choisie par le porteur de projet au début de son parcours administratif : le premier contact avec un centre de formalités administratives (CFE), chambre d'agriculture ou chambre des métiers et de l'artisanat, est souvent déterminant dans ce choix et peut engendrer des erreurs d'orientation et donc, en cas d'accident du travail, un défaut de couverture.

Un exemple de création d'emploi au bénéfice de la profession maraîchère

Dans le domaine de la création d'emploi, l'initiative des Jardins de Cocagne de Blois est prometteuse. L'association met en place, en 2019, l'organisation et la formation d'une unité mobile d'ouvriers maraîchers en contrats d'insertion, dans la perspective de transformer ces derniers en CDI. L'association, qualifiée d'entreprise d'insertion pour cette action, offre donc une prestation

⁸¹ L'ESS regroupe des structures des statuts associatifs, coopératifs ou mutuellistes, dans un objectif d'ancrage territorial, et avec un projet social (qualification ESUS des entreprises sociales)

⁸² Les Jardins de Cocagne sont des exploitations maraîchères biologiques, à vocation d'insertion sociale et professionnelle. Ils ont généralement le statut d'associations loi 1901 sans but lucratif et existent principalement sous forme d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

⁸³ (sans objet)

⁸⁴ Cas des projets ayant une activité sur une surface très réduite (<1/4 SMA) tout en dégagant un revenu qui pourrait leur permettre de contribuer au régime social agricole (>800 fois le SMIC) grâce à des activités ne rentrant pas dans la définition d'activité agricole de l'article L 722-1 du code rural (animations par exemple).

auprès des maraîchers et planifie la mise à disposition des ouvriers, en intégrant à la fois les besoins des maraîchers et les intérêts des ouvriers (déplacements organisés par l'association, interventions en équipe et en rotation sur les chantiers pour limiter la répétition des tâches les plus pénibles...).

Cette initiative, menée par une exploitation dans la zone urbaine de Blois (reliée par des transports en commun de l'agglomération), dont 60% de l'effectif vient de la ville et 25% de quartiers prioritaires, ouvre des perspectives pour l'adaptation de l'emploi aux besoins de la profession maraîchère dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, par manque d'attractivité du métier, de mobilité des candidats et de formation adaptée. Elle fait également écho à la question des travailleurs détachés.

Un exemple d'emploi pour l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers qui se dégradent

Une autre type d'emploi en AU trouve sa place dans les jardins en pied d'immeubles. Souvent à but d'insertion sociale et de sensibilisation des familles à une alimentation saine et équilibrée, ils ont besoin d'un accompagnement qui favorise leur pérennité, tant technique que sociale. Les formules sont très variées : formation des gardiens (exemple du projet mené par Veni Verdi sur 4 sites de résidence d'habitat social⁸⁵ en Îles de France) ou appel à un professionnel par le bailleur social ou une association.

Ces jardins peuvent également servir de parcelles tests pour de futurs maraîchers comme c'est le cas à Lorient, avec l'association Optim'ism (Jardins de Cocagne du Pays de Lorient) qui a monté le projet « Fais pousser ton emploi »⁸⁶. Il apparaît toutefois qu'un point est incontournable pour assurer la pérennité de l'entretien de ces espaces : s'assurer que les produits et bénéfiques de ces jardins soient obtenus avec les habitants du quartier et dans leur intérêt, à l'inverse d'une production organisée dans le quartier mais vendue dans des quartiers plus aisés, ce qui, en consacrant le fossé social, rendrait le projet contre-productif et fragile (dégradations).

Un exemple de création d'entreprise en espaces verts comestibles

La jeune entreprise La Milpa (SAS), à Toulouse, propose la création et l'entretien d'espaces verts intégrant un espace de production maraîchère (de 100 à 1500 m²) dont la récolte est assurée par les habitants (ou des salariés si l'espace appartient à une entreprise), dont le choix des espèces est défini avec ces derniers.

L'intérêt de l'AU

L'exemple de Blois illustre le rôle de tête de pont de l'AU, en particulier pour le développement de vocations dans l'emploi agricole, du fait de sa proximité sociale et géographique avec le milieu urbain et de sa complémentarité avec l'agriculture plus rurale (en offrant un service dans le cas présent).

Par ailleurs, le constat fait par des organismes de formation comme l'école du Breuil, à savoir l'évolution des projets de leurs stagiaires vers une professionnalisation croissante de la production voire un déplacement vers des secteurs plus ruraux, montre le rôle de tremplin que peut constituer l'AU en ouvrant la possibilité à tout projet, quelle que soit son ampleur, de se lancer puis d'évoluer

⁸⁵ Intervention d'animateurs pour suivre, conseiller, accompagner, animer des actions avec les gardiens et locataires et enfants de locataires. Ces interventions auront pour but, de favoriser l'autonomie des locataires sur les espaces verts de leur résidence. Rapport d'activité 2019 du FIS Fonds d'intervention social: <https://www.esh.fr/fonds-pour-l-innovation-sociale/le-fonds-pour-l-innovation-sociale/rapports-dactivite-a-telecharger/>

⁸⁶ Lancé en partenariat avec la Ville de Lorient, et avec le soutien de l'ANRU. Les 5 candidats retenus, pour certains en formation BPREA, se forment sur place en 2 ans et ont la possibilité de reprendre la ferme. Ferme maraîchère bio de 1ha au quartier du Bois du Château.

en se rapprochant de l'agriculture « classique ». Les contacts entre ces différents modèles favorisent leurs évolutions sous influence réciproque.

L'AU offre l'opportunité de tester la mobilisation d'outils tels que le dispositif local d'accompagnement (DLA)⁸⁷. Il permet aux associations employeuses, aux structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale, de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois. Dans le domaine agricole, il serait de nature à faciliter la transition vers des exploitations inclusives.

Les leviers à actionner :

La définition des politiques de l'emploi et de l'insertion ne relève pas de la compétence MAA mais toute activité en lien avec la production alimentaire contribue à leur application. Il est donc important que le MAA se saisisse des dispositifs existants, l'AU constituant un secteur d'emploi par sa proximité géographique et culturelle avec le secteur urbain et également une tête de pont pour favoriser l'arrivée de nouveaux agriculteurs.

3.3.4. Financement et filières

Comme toute activité professionnelle, la pérennité des projets en AU est conditionnée notamment par sa viabilité économique.

La mission n'aborde pas dans ce chapitre la question des associations d'habitants ou citoyens et dissocie les formes de type « start-up » des autres formes (micro-fermes), en mettant l'accent sur ces dernières. Elles sont en effet les plus nombreuses et les plus à même de présenter des points de convergence avec l'agriculture « classique », ce qui est propice à l'expression des effets-levier de l'AU présentés jusqu'à présent. Les projets en fermes urbaines verticales à portage privé sont plus apparentées à des entreprises commerciales fondées sur un concept clé en main ou recherchant l'optimisation d'un marché de niche.

Cette partie aborde la question économique sous l'angle des filières, du financement et des modèles économiques.

La notion de « filière » : dans le cas de l'AU, le terme ne paraît pas approprié car la multifonctionnalité des projets montre la nécessité de mener la réflexion en termes de projets plutôt que de filière « produit ». Ces projets doivent pouvoir s'intégrer dans les démarches de territoire qui intègrent les flux alimentaires spatialisés (au moins leur ordre de grandeur) afin de mieux concevoir les échanges intra et inter territoriaux. Anne-Cécile Brit⁸⁸ insiste sur l'importance des marchés de gros comme « hub facilitateur des flux logistiques et précise que « une approche globale des flux alimentaires et de la stratégie des acteurs permettent de tendre vers la résilience alimentaire ».

Par ailleurs, des exemples de partenariat avec la distribution locale se développent, à l'instar du travail de jardin de Cocagne dans le Nord-Pas-de-Calais qui construit un partenariat avec Huit à Huit (groupe Carrefour).

Le financement : d'une manière générale, au regard des dispositifs classiques d'aides à l'agriculture, les porteurs de projets ne sont pas actuellement dans une posture de recherche d'aides

⁸⁷ Le DLA a été créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, rapidement rejoints par le Mouvement associatif, avec le soutien des collectivités territoriales du Fonds Social Européen (FSE, et plus récemment par ESS France. Soutenu et financé au niveau territorial par de nombreuses collectivités locales, il est animé au niveau national par l'Avise.

⁸⁸ INRA – UMR Innovation – propos tenus lors du colloque INRA du 28 novembre 2019 sur la reterritorialisation de l'alimentation

à la production pour définir leur projet, et le mettre en œuvre. Ils sont dans la logique « agir et s'adapter », souvent en accord avec leur projet de vie.

Les micro-fermes ne peuvent accéder aux principales aides PAC (1^o pilier), celles-ci étant surfaciques donc non adaptées à leur cas. Par contre, les micro-fermes devraient être prises en compte dans l'élaboration du projet de **paiements pour services environnementaux** (PSE) dans la nouvelle PAC.

De façon plus globale et au-delà de la PAC, la rémunération des services socio-environnementaux rendus par l'AU reste à mettre en place ou tout au moins à être confortée. En effet, cette rémunération peut s'envisager soit individuellement (le porteur de projet facture ses services et l'accès à son exploitation) soit collectivement. Ce dernier cas nécessite une coordination à l'échelle d'un territoire, par ou en lien étroit avec les collectivités. Il est à noter que la CDC Biodiversité⁸⁹, qui s'inscrit dans un partenariat sur du long terme, peut apporter son ingénierie technique et financière en la matière. Elle cherche actuellement des espaces démonstrateurs dans l'optique d'accompagner la transition agroécologie : le support de l'agriculture urbaine peut correspondre à ses attentes.

La **dotation aux jeunes agriculteurs** (DJA) est accessible aux projets de micro-fermes mais son application rencontre quelques freins, du fait qu'elle se réfère à une agriculture « classique » qui ne correspond pas aux modèles économiques en AU : Ces derniers ne trouvent leur équilibre qu'en combinant plusieurs activités qui ne sont pas forcément dans « le prolongement de l'activité de production » comme le précise le code rural (activité d'accueil de classes ou de groupes pour la sensibilisation ou ateliers pédagogiques autour de l'environnement, l'alimentation...). Leur équilibre peut être également atteint en intégrant du bénévolat. Par ailleurs, la définition d'un prévisionnel avec un engagement sur un revenu au bout de 5 ans (même si ce critère s'assouplit) ne rentre pas dans leur logique présentée plus haut.

Toutefois, même si ces porteurs de projets ne s'inscrivent pas dans une course aux financements, il ne s'agit pas de négliger les pistes favorisant le lancement de projets. Leur caractère innovant et souvent expérimental pourraient leur permettre de candidater sur des dispositifs tels que les PEI (programmes européens d'innovation), et le fonds de garantie récemment mis en place dans le cadre du grand plan d'investissement pour favoriser l'accès aux prêts. La mission note qu'il pourrait être intéressant de capitaliser sur ces projets à l'échelle européenne en créant un « Workshop AU » dans le réseau PEI.

Les projets en AU mobilisent des sources de financement différentes de l'agriculture classique du fait de sa multifonctionnalité :

- des fonds sociaux comme le FIS (Fonds pour l'innovation sociale)⁹⁰ qui note dans son rapport d'activité 2018-2019 que « *la requalification des espaces extérieurs via l'écologie urbaine et la citoyenneté, représente 25% des projets lauréats* » et observe « *une qualification toujours plus poussée des structures porteuses associatives. C'est le cas des projets d'écologie urbaine, où interviennent dans bon nombre de projets des professionnels en agronomie* » (œci illustre la place de l'AU dans les sphères sociales),
- des fonds liés à l'insertion par l'activité économique, gérées par les DIRECCTE,
- du bénévolat et des emplois en service civique,
- du financement participatif et mécénat (fondations).

⁸⁹ Filiale de la Caisse de Dépôts et Consignation.

⁹⁰ Géré par l'ESH (fédération des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré, également appelées entreprises sociales pour l'habitat.)

Mais ces financements concernent plutôt l'investissement. Si le fonctionnement est pris en compte (en particulier les frais d'animation), il l'est sur une durée limitée ce qui, pour des activités relevant du social (hors IAE), est problématique.

Les modèles économiques : comme cela a pu déjà être dit et illustré au paragraphe 235, il existe quasiment autant de modèles que de projets, les caractéristiques de ces derniers étant de répondre aux attentes de leur environnement proche. Ils sont donc très variés, non recensés ni analysés. Parmi les facteurs déterminants dans le modèle choisi, citons le mode d'accès au foncier et le partenariat mis en place, avec, par exemple, la mise en place de SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), permettant la participation de collectivités (comme il est prévu à Toulouse) ou de sociétés privées (bailleurs, promoteurs).

Véronique Saint-Ges⁹¹ présente de façon claire les **conditions de réussite** et la nécessité de mieux les maîtriser : « *Les facteurs clés de (leur) succès sont la vision de l'entrepreneur, les compétences de l'équipe, la prise en compte de l'écosystème, la capacité à répondre aux attentes environnementales et de justice alimentaire de la société. La capacité à créer des partenariats avec la formation, les collectivités, les secteurs de la distribution, de la construction ainsi qu'avec la restauration ou la transformation sont autant de points nécessaires à la durabilité des fermes urbaines. Toutefois, reste à améliorer les conditions d'emploi, à penser écoconception, sources potentielles de productivité et rentabilité* ».

En conclusion, **les controverses sur la viabilité en AU montrent la nécessité de construire un cadre adapté pour évaluer la pérennité des structures relevant de l'agriculture urbaine. Actuellement les structures sont trop jeunes pour tirer des conclusions. Ceci fait ressortir le caractère « expérimental » et prospectif des initiatives et l'enjeu fort que représente l'organisation d'un suivi permettant de suivre dans la durée l'évolution de ces structures afin de produire des références utiles aux porteurs de projets, aux structures d'encadrement notamment celles en charge de l'aide à l'installation.**

La nécessité d'un travail d'inventaire évoqué au paragraphe 244 inclut l'analyse de la viabilité des exploitations analysées.

⁹¹ Docteur en Sciences Economiques, INRA, UMR SAD-APT(<https://www.construction21.org/france/articles/fr/Lagriculture-urbaine-entre-production-alimentaire-saine-et-locale-et-rentabilite-economique.html>)

CONCLUSION

Le principal intérêt de l'AU est d'ouvrir vers de nouvelles formes d'initiatives en agriculture, mais sans en revendiquer l'exclusivité ni l'exhaustivité des alternatives. Elle offre des perspectives non pas sur le plan quantitatif (quantités produites, nombre d'agriculteurs urbains) mais par son rayonnement sur les pratiques actuelles.

Pour ces raisons, ce sujet mérite d'être suivi et ses projets facilités. Ils constituent en particulier une source d'inspiration pour une meilleure attractivité des métiers liés au maraîchage, et pour une adaptation des politiques notamment foncières. L'approche territoriale est primordiale pour tirer parti de la pertinence, de l'efficacité et la durabilité de ce type de projets. Elle est adaptée aux besoins des occupants de ces territoires en matière de qualité et d'accès à l'alimentation, de cadre de vie, et de liens sociaux.

La mission constate l'effet levier que représente l'AU pour des domaines spécifiques au MAA tels que la formation agricole, et le développement d'une alimentation de qualité et accessible à tous. Mais l'AU permet également le positionnement affirmé du ministère au plus près de politiques menées par d'autres ministères qui interfèrent avec ses domaines de compétence (planification territoriale, emploi, santé).

Le caractère plurisectoriel et transversal de l'AU exige une capacité de mise en réseau intra et interministériel. De plus, le rôle et l'action du MAA sur ce nouveau champ d'activité doit pouvoir être largement visible et compris.

C'est pourquoi la mission formule une première recommandation :

R1. Nommer un haut fonctionnaire en charge de la coordination de l'action du MAA en matière d'agriculture urbaine qui soit l'interlocuteur de l'ensemble des services du MAA, des autres ministères et des réseaux de collectivités sur ce champ d'activité.

La feuille de route de ce haut fonctionnaire, désigné le temps de la mise en place d'une dynamique et d'une organisation adaptée des services (de l'ordre de 2-3 ans), intégrerait la mise en place des recommandations qui suivent, classées en 5 domaines :

La recherche (DGER en lien avec les autres directions)

R2. Impulser et soutenir dans la durée un programme de recherche destiné à inventorier et à analyser les initiatives innovantes relevant de l'agriculture urbaine s'appuyant sur des observatoires régionaux. Ce programme visera la production de références utiles à l'élaboration de politiques publiques en matière d'agriculture urbaine.

Conforter et impulser des recherches sur la question de la qualité sanitaire (pollution des sols) et nutritionnelle (pleine terre vs indoor) des produits issus de zones urbaines et périurbaines.

La dimension territoriale (DGAL et DGPE)

R3. Développer et conforter les PAT fondés sur une approche territoriale résolument transversale et en partenariat avec les outils d'autres ministères (en charge de la santé, de la transition écologique).

Conduire avec le MTES une expérimentation sur de nouvelles relations contractuelles entre exploitants agricoles et collectivités, ouverte à des SCoT en cours d'élaboration, sur un zonage spécifique. Ce zonage sera délimité pour la circonstance en s'appuyant sur les initiatives déjà existantes et les programmes de recherche traitant du sujet. Cette expérimentation devra contribuer à actualiser la définition de l'activité agricole.

La formation (DGER)

R4. Constituer au sein des réseaux thématiques animés par le bureau BDAPI un réseau d'établissements mobilisés dans des projets d'AU : le développement d'une offre de formation diplômante (BPREA orienté AU) ou de formations qualifiants courtes, de partenariats avec les collectivités, la production et la mutualisation de ressources.

Associer l'AFAUP aux démarches de rénovation des diplômes de l'enseignement agricole concernés par l'AU et à l'opération de communication « l'aventure du vivant » afin d'y intégrer les métiers de l'agriculture urbaine.

L'accompagnement financier (DGPE)

R5. Examiner les conditions d'attributions d'aide à l'AU comme reconnaissance de sa contribution à la transition agro-écologique : inclure l'AU dans toute politique de soutien au service rendu (PSE pour agriculture rurale), notamment dans la PAC.

L'emploi (DGER et DGPE)

R6. Développer le partenariat avec les ministères du travail en charge des outils d'insertion et de la transition écologique en charge des outils d'économie sociale et solidaire. Faire connaître ces outils et réseaux, afin d'optimiser leur usage au service de l'attractivité du métier de maraîcher (chef d'exploitation ou salarié).

Une première étape de la feuille de route serait l'organisation d'un **colloque dès 2020**, en étroite collaboration avec le MTES notamment, sur l'accès au foncier en zone urbaine et périurbaine, en mobilisant des experts en droit rural et en droit de l'urbanisme, en lien avec la Fédération nationale de agences d'urbanisme (FNAU), et en s'appuyant sur des retours d'expérience de collectivités, les équipes de recherche et la profession agricole.

L'organisation d'un tel colloque présente plusieurs avantages outre la visibilité de l'engagement du MAA sur le sujet : faciliter concrètement une collaboration interministérielle, créer une dynamique avec les collectivités (très actives sur le sujet), donner l'impulsion à une approche fondée sur les expériences de terrain avec la valorisation de recherches-actions.

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le – 2 AVR. 2019

Le Directeur de Cabinet
du Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

à

Monsieur le Vice-Président
du Conseil Général de l'Alimentation,
de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
(CGAAER)

N/Réf : CI 0814857

V/Réf :

Objet : Lettre de mission « la politique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) en matière d'agriculture urbaine ».

PJ :

L'agriculture urbaine témoigne de certaines aspirations sociétales ; elle est porteuse de nombreuses innovations. Elle n'a bien sûr pas vocation à se substituer à l'agriculture en zones rurales, et n'en a aucunement la capacité quantitative. Elle peut néanmoins être considérée comme un champ d'observation privilégié des liens évolutifs qu'entretiennent les urbains à la nature, en lien avec la qualité de leur environnement, leur alimentation, leur agriculture. De ce fait, elle peut être une vitrine de leurs attentes vis-à-vis des différentes formes d'agriculture mais aussi une vitrine permettant aux urbains de mieux comprendre les contraintes de production.

L'agriculture urbaine (intra et périurbaine) est un espace de projets sous contraintes (foncier, eau, lumière, intrants...). Elle embrasse des enjeux qui lui sont spécifiques en termes de sécurité alimentaire, de circuits courts, d'aménagement de l'espace, de sécurité, et de développement technologique, qui peuvent concerner directement le MAA.

.../...

Les projets pour la plupart émergent et se développent en marge des réseaux professionnels agricoles et de l'encadrement du MAA. Ils interrogent pourtant ses principaux champs de compétences : questions foncières, souvent discriminantes en milieu urbain, modèles économiques, parfois très technologiques ou appelant des modes de commercialisation très innovants et souvent hybrides, aspects sanitaires, liés par exemple à la pollution de sols ou de l'air, itinéraires techniques complexes... Tous ces éléments peuvent appeler un accompagnement, des formations, ou des travaux de recherche spécifiques.

Je souhaite donc que le CGAAER procède à une analyse des composantes et des enjeux de l'agriculture urbaine (intra et périurbaine) et qu'il explicite leurs liens avec les politiques et outils portés par le MAA.

Dans un premier temps, vous rappellerez les contours géographiques et fonctionnels de cette notion, le cas échéant par une typologie de ces agricultures urbaines et périurbaines. Vous identifierez les acteurs concernés, les tendances et les politiques urbaines à l'œuvre et l'état des connaissances, en France et à l'international.

Vous analyserez ensuite les problématiques et enjeux dans les champs économiques, réglementaires, sanitaires, sociaux, de recherche et d'innovation que ces démarches soulèvent et indiquerez en quoi les politiques et outils déployés par le MAA sont concernés, notamment les modalités d'accompagnement éventuel de ces nouveaux acteurs et les formations existantes ou à développer le cas échéant.

Vous examinerez également l'impact de ce nouveau champ d'activités sur les relations entre le rural et l'urbain, l'agriculteur et le consommateur. Vous analyserez dans quelle mesure la dimension alimentaire de l'agriculture urbaine, en lien notamment avec les Projets Alimentaires Territoriaux, permet de favoriser l'implication des collectivités dans l'aménagement des espaces périurbains. Par ailleurs, vous étudierez les phénomènes de perméabilité entre l'agriculture urbaine et l'agriculture en zone rurale dans l'optique de développer la connaissance et l'attractivité des métiers de l'agriculture et de l'alimentation.

Enfin, vous formulerez des recommandations quant au positionnement du MAA vis-à-vis de l'agriculture urbaine sous ses différentes formes et aux orientations qu'il pourrait prendre pour adapter son action, et sa communication à ce contexte nouveau.

La mission restituera le résultat de ses travaux dans un délai de 9 mois à compter de la signature de la présente lettre.



Jacques BILLANT

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

| | Nom | Fonction |
|---|--------------------|--|
| Ministère de l'alimentation et de l'agriculture | | |
| Direction générale de l'alimentation | | |
| | Bruno Ferreira | directeur général |
| Bureau politique de l'alimentation | Florence Aillery | adjointe au chef de bureau politique de l'alimentation |
| Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises | | |
| Sous-direction compétitivité | | |
| Bureau emploi et innovation | David Senet | chef de bureau |
| | Nathalie Dégerly | chargée de mission |
| Sous-direction Performance environnementale et valorisation des territoires (SDPE) | | |
| | Pierre Schwartz | sous-directeur |
| Bureau Foncier | Baptiste Meunier | chef de bureau |
| | Agnès Desoindre | chargée de mission (dont AU) |
| Délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires | | |
| | Jean-Marc Callois | délégué ministériel |
| Direction régionale interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France | Bertrand Manterola | directeur adjoint |
| | Yves Guy | chef du service régional d'économie agricole |
| Direction générale de l'enseignement et de la recherche | | |
| Direction | Valérie Baduel | directrice générale adjointe |
| | Jean Luc Tronco | adjoint au directeur général |
| Sous-direction politique de formation de l'enseignement technique agricole | Adeline Croyère | sous-directrice |
| | Jérôme Coppalle | sous-directeur |
| Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales/Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation. | Régis Triollet | animateur de réseau |
| Secrétariat général | | |
| Centre d'études et de prospective | Bruno Héroult | responsable du CEP |
| | Florent Bidaud | chargé de mission |

| Ministère de la transition écologique et solidaire | | |
|--|------------------------------|--|
| Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) | | |
| Bureau de l'aménagement opérationnel durable | Céline Guichard | responsable adjointe |
| | Hélène Becquembois | chargée de mission |
| Commissariat général au développement durable (CGDD) | | |
| Bureau de l'agriculture et de l'alimentation | Philippe Nouvel | chef de bureau |
| | Catherine Conil | chargée de mission alimentation durable |
| Haut-commissariat à l'Economie Sociale et Solidaire et l'Innovation Sociale | Yann Joseau | conseiller auprès du Haut-Commissaire |
| Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) | | |
| Sous-direction de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté | | |
| Bureau de l'accès aux droits, de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire | Céline Lemma | chargée de mission |
| | Sacha Hoyau | chargé de mission |
| Agence régionale de santé Ile de France | Laurence Perrin | référente nutrition |
| | Clément Duville | Chargé de projets CLS |
| Ministère de l'économie et des finances | | |
| Direction générale des entreprises | | |
| Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME) | Christophe Meillac | responsable du PIPAME |
| | Marie Hélène Jouin – Mouline | chargée de mission |
| CESE | | |
| | Pascal Mayol | membres du CESE, section agriculture- pêche et alimentation |
| | Etienne Gangneron | rédacteurs de l'avis "L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour les villes durables" |
| | Philippe Blumenfeld | administrateur |
| Organisations agricoles | | |
| APCA | Etienne Gangneron | président |
| | Guillaume Cloye | chef de service Territoires-Alimentation-Forêts |
| FNSEA | Etienne Gangneron | vice-président |
| CNJA | Loïc Quellec | vice-président |
| | Jérémie Dufils | Conseiller renouvellement des générations en agriculture |
| CCMSA | Bruno Kerisit | chef du service assujettissement |

| Instituts de recherche et développement/ Instituts techniques/ Enseignement supérieur | | |
|--|---------------------------|---|
| Institut national de la recherche agronomique (INRA)/AgroParistech | Christine Aubry | responsable de l'UMR SAD-APT INRA/ AgroParisTech, |
| | Patrick Stella | climatologue |
| Astred'hor | Guillaume Chevillet-Morel | directeur de l'ouvrage Agriculteurs urbains |
| IRD Bondy | Georges De Noni | directeur |
| | Fanny Darbois | directrice du LAB3S |
| CNRS-UMR passages Bordeaux sciences Agro | Damien Toublant | doctorant |
| Ecole du paysage Versailles | Pierre Donnadiou | professeur émérite. Membre de l'académie d'agriculture |
| ISA de Lille | Bertrand Vandoorne | enseignant-chercheur. Chef du département agriculture et sciences du paysage. |
| | Marie Stankowiak | enseignant -chercheur. |
| Université de Poitiers | Benoit Grimonprez | professeur à l'université de Poitiers - institut de droit rural |
| Laboratoire d'agriculture urbaine du Québec | Eric Duchemin | directeur scientifique et formation |
| Collectivités | | |
| Ville de Paris | Pénélope Komites | adjointe chargée des EV, de la nature en ville et de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et des affaires funéraires |
| | Kevin Revillon | directeur de cabinet. |
| | Léon Garaix | adjoint au chef du service et responsable du Pôle végétalisation du bâti et agriculture urbaine. |
| | Olivier Bled | chef de projet méthodes et prospective en agriculture urbaine et végétalisation du bâti |
| Métropole du Grand Paris | Daniel Breuiller | vice -président |
| Toulouse métropole | Annette Laignaux | vice présidente de l'AUAT et de Toulouse métropole |
| | Martine Susset | conseillère à la Ville de Toulouse |
| AUAT (Agence d'urbanisme et aménagement Toulouse) | Yann Cabrol | directeur |
| | Geneviève Bretagne | responsable du pôle transition écologique |
| Romainville | Corinne Valls | maire |
| | Marie Vilain | cheffe de cabinet |
| Grand Clermont | Jérôme Prouhèze | directeur adjoint |

| Urbanisme | | |
|---|------------------------------------|---|
| FNAU | Brigitte Bariol Mathais | déléguée générale |
| ANRU | Nicolas Grivel | directeur général |
| | Céline Gipoulon | directrice de la stratégie |
| | Jean Benoit Cariou | chargé de mission |
| Terres en ville | Marc Nielsen | directeur |
| EIRL Julien Blouin Nantes | Julien Blouin | urbaniste consultant en agriculture urbaine |
| Porteurs de projet et opérateurs/ Ecoles | | |
| AFAUP | Grégoire Bleu | président |
| | Anne-Cécile Daniel | animatrice |
| | Marion Sarlé | membre |
| Collège juridique de l'AFAUP | Jean-Charles Mathieu | membre |
| | Fabrice de Lombardon | membre |
| Les bergers urbains | Guillaume Leterrier | responsable |
| | Julie Lou Dubreuilh | responsable |
| Réseau "Les jardins de cocagne" | Julien Adda | directeur |
| | Angélique Piteau | directrice adjointe |
| Les jardins de cocagne Blois | Valérie Hanon | directrice |
| La boîte à champignons | Grégoire Bleu | cofondateur |
| Les Alchimistes | Cyrielle Callot | directrice cofondatrice |
| Refarmers/la petite ferme urbaine | Eric Dargent | directeur |
| Graines de jardins | Laurence Baudalet | directrice |
| La Milpa | Guillaume Chochon | cofondateur |
| Terreauciel | Laurent Rougerie | cofondateur |
| Ecole du Breuil | Alexandre Hennekine | directeur |
| | Agnès Marin | directrice des formations pour adultes |
| | Etienne Le Bideau | responsable de l'unité de formation AU |
| Financeurs | | |
| Banque publique d'investissement BPI | Arianne Voyatzakis | responsable du secteur agroalimentaire |
| Banque des territoires | Nathalie Duhamel Florian Beck | direction régionale Ile de France responsable ingénierie et stratégie territoriale |
| | | chargé de développement territorial |
| | Linda Reboux - Yves Aubry | direction de l'investissement |
| | Nathalie Duhamel et Sylvain Daudet | direction Territoires Conseils |
| CDC Biodiversité | Jean-Christophe Benoit | directeur du développement et de l'investissement |
| France Active | Marie-Gabrielle Lannegrace | financement des entreprises solidaires |

Annexe 3 : Repérage de l'offre de formation existante

| Offre diplômante ciblée l'agriculture urbaine ou intégrant cette thématique | | | |
|---|---|---|---|
| Intitulé de la formation | Institution qui délivre la formation | Lieu | Public |
| <p>Spécialisations de 3^{ème} année d'écoles de l'enseignement supérieur agronomique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ingénierie des espaces végétalisés urbains ; - Dominante Ingénierie des espaces végétalisés urbains ; <p>Rq : les deux spécialisations précédentes ont des séquences en commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Option « territoires et ressources, politiques et acteurs » - 40h D'enseignement ventilées sur les 3 années de formation | <p>Agrocampus Ouest</p> <p>AgroParistech</p> <p>SupAgroMontpellier</p> <p>ISA Lille</p> | <p>Angers</p> <p>Paris</p> <p>Montpellier</p> | <p>Ingénieurs en formation initiale</p> |
| <p>Master of Science « Agriculture urbaine et villes vertes »</p> | <p>Unilassale</p> | <p>Beauvais</p> | <p>Etudiants ou ingénieurs en spécialisation</p> |
| <p>Licence pro « Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ». 3 parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aménagement du paysage. Technicien en conception et gestion écologiques ; -Développement durable des territoires et maîtrise de projets ; -Agriculture urbaine et projet d'urbanisme | <p>Institut de géographie et d'aménagement régional de l'université de Nantes</p> <p>Et lycée agricole de Nantes Terre Atlantique</p> | <p>Nantes (demande de Nantes Métropole)</p> | |
| <p>Brevet professionnel agricole « Responsable d'entreprises agricoles » (BP REA) « Fermes agro-écologiques urbaines et périurbaines. 780 H alternant cours, pratiques de terrains, travaux collectifs sur différents espaces 420 H de stage. 2 UCARE spécifiques : « Cultiver ensemble » et « Cultiver en milieu contraint ».</p> | <p>Ecole du Breuil</p> | <p>Paris</p> | <p>Demandeurs d'emploi, salariés (CPF de transition, ou compte personnel) et autres porteurs de projets d'installation possédant un diplôme de niveau V. Formation permettant d'obtenir la capacité agricole (accès aux aides d'installation)</p> |
| <p>Spécialisation d'initiative locale (SIL) agricultures urbaines et périurbaines. A fonctionné 3 ans. Transformé en BP REA en 2020. Environ 400h en centre, 10 semaines de stage.</p> | <p>Ecole du Breuil</p> | <p>Paris</p> | <p>Public pour la quasi-totalité en reconversion professionnelle</p> |

| | | | |
|--|--|---|---|
| Spécialisation d'initiative locale (SIL) « Agriculture urbaine » | Chambre Régionale d'agriculture Pays de la Loire. | Angers, Nantes | Public qui se destine au métier d'agriculteur urbain en tant que salarié ou chef d'exploitation. Public de salariés, assistants chefs de culture spécialisés en AU, formateurs auprès d'associations |
| Formations professionnalisantes courtes | | | |
| Bloc de formation « agriculture urbaine » : - Entretien d'une ferme urbaine - Potager biologique niveau 1 - Potager biologique niveau 2 - Cultiver des arbres fruitiers en milieu urbain - Taille des arbres fruitiers palissés et de plein vent - Verger biologique - Fruits et légumes d'île de France - Initiation à l'apiculture urbaine - Culture des fruits et légumes sur toits terrasses et murs végétalisés ; - Culture des fruits et légumes en hydroponie, aéroponie et aquaponie. - | Ecole du Breuil Ecole du Breuil | | Jardiniers, techniciens et cadres de la Ville de paris et tout professionnel du paysage et de l'horticulture. |
| - Agriculture urbaine- Techniques fermes verticales et panorama international. | Astredhor | | Elèves en production agricole, paysagistes, jardiniers de villes, consultants, urbanistes, architectes etc... |
| Certaines formations courtes peuvent constituer un apport de base pour un public en reconversion : exemples : - S'installer en maraîchage biologique - Le foncier agricole : comment y accéder ? - | Réseau des ADEAR (Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural) Agriculture paysanne | Offre locale Dans différentes régions françaises. | |
| Certaines formations courtes peuvent constituer un apport de base pour un public en reconversion : exemples : | Réseau des chambres d'agricultures | | Exemple du GIP AGRIFORMATION Pays de Loire. Fédère l'enseignement agricole public et privé, les ANEFA |

Annexe 4 : Bibliographie

ADEME. Décembre 2017. « Agriculture urbaine, quels enjeux de durabilité ? ». p.4 et 5.

A'URBA (Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine) – mars 2016 – L'agriculture urbaine à Bordeaux – Panorama des projets exemplaires et premiers éléments de stratégie

Barra Marc. 2015. Clôture des ateliers d'été de l'agriculture urbaine et de la biodiversité. NatureParif. Actes 2015.

Bonnefoy Serge. 2016. Renouveau de l'agri-urbanisme : enseignement de la recherche-action formes agraires/urbaines. Journées d'ASTREDHOR 20 et 21 janvier 2016 « Horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes : des spécialistes au cœur de l'agriculture urbaine ».

Bourdeau-Lepage Lise. 2013. « Nature(s) en ville », *Metropolitiques*, 21 février 2013. URL : <https://WWW.Metropolitiques.eu/Nature-s-en-ville.html>.

CESE. Juin 2019. L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables.

Chevillet-Morel Guillaume (dir.)2017. « Agriculteurs urbains ». Astredhor. Editions France Agricole. TerrAgro.

Carvet Jean-Paul, Laureau Xavier, 2018, « Révolutions des agricultures urbaines, des utopies aux réalités ». Editions France agricole.

Consales Jean-Noël janvier 2016. Présentation du programme de recherche JASSUR aux journées d'ASTREDHOR 20 et 21 janvier 2016 « Horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes : des spécialistes au cœur de l'agriculture urbaine ».

Daniel A.C. 2017. Fonctionnement et durabilité des micro-fermes urbaines : une observation participative sur le cas des fermes franciliennes, étude AgroParisTech.

Darmon Nicole et coll. Avril 2018. Des jardins partagés dans les quartiers d'habitat social : un moyen de repenser les pratiques alimentaires ?

De Biasi Laure, Aubry Christine, Daniel Anne-Cécile. Avril 2018. « La renaissance des jardins collectifs franciliens ». Note rapide de l'institut d'Aménagement et d'urbanisme – Île-de-France n° 773.

Fleury André, Donnadiou Pierre. Août 1997. De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine. Courrier de l'environnement de l'INRA n° 31.

Les dossiers de la FNAU n° 35 avril 2015. « Passer à l'action dans les campagnes urbaines ».

Fosse Julien. Septembre 2018. « Les agricultures urbaines : potentiel de développement et impact sur l'environnement et l'aménagement des territoires ». Décryptage de la fabrique écologique.

Grimonprez Benoît (dir), 2016, « Agriculture et ville, vers de nouvelles relations juridiques ». Editions Presse universitaire juridique, université de Poitiers.

Hoibian Sandra. Décembre 2017. Le collaboratif un nouvel idéal pour les foules sentimentales. Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC). Cahier de recherche n°337.

Manoucheri N., Grard B., Aubry C., Becq E., Cambier P. « Non, tout ce qui pousse en ville n'est pas pollué ». La tribune-Oponions-28 novembre 2018.

Marchesin Sophia, Décembre 2019. « Tokyo. Chez les paysans de la capitale ». Géo n°490.

Nahmias Paula, Le Caro Yvon.2012. « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocité fonctionnelle et diversité des formes spatiales ». *Environnement urbain* (En ligne), volume 6/2012. URL : <http://journals.openedition.org/eue/437>.

Perrin Coline, Chia E, CT.Soulard. La gouvernance du foncier agricole périurbain : entre planification urbaine et projet de développement –in « Revue d'économie régionale et urbaine » - 2016

Poulot Monique, 2014. « L'invention de l'agri urbain en Ile de de France : quand la ville se repense autour de l'agriculture » in Agriculture urbaine et alimentation : entre politiques publiques et initiatives locales » in Géocarrefour 89/1-2/2014.

La revue POUR, 2015, n°224, dossier « Agricultures urbaines ».

Terrin Jean-Jacques (dir.). 2015. Villes et changements climatiques. Îlots de chaleur urbains. Collection La ville en train de se faire.